SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme français
reconnue d'utilité publique par décret du 13 Juillet 1870

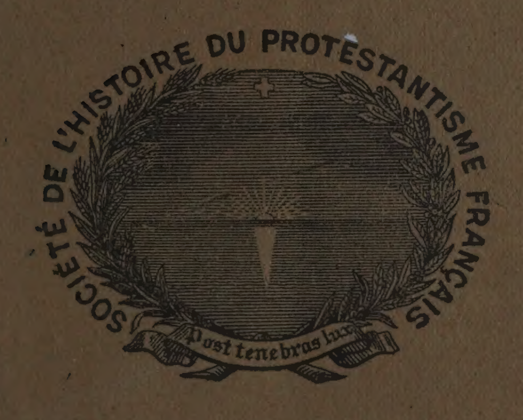
Bulletin

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

VC^e ANNÉE
VINGTIÈME DE LA 6e SÉRIE

Janvier-Mars 1946



PARIS
Au siège de la Société
54, Rue des Saints-Pères (VIIe)

1946

BULLETIN HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

de la Société de l'Histoire du Protestantisme français

SOMMAIRE du N° de JANVIER-MARS 1946

ABONNEMENTS AU BULLETIN

Compte chèques postaux : Paris 407-83 (Société d'Histoire du Protestantisme)

France et Colonies : Provisoirement **150** fr.
(pasteurs et professeurs : **60** fr.).
Etranger : **200** fr.

Les abonnés étrangers sont priés d'inscrire sur leurs mandats internationaux les mots : chèques postaux Paris 407-83 (Société d'Histoire).

Tous les abonnés sont priés de verser directement à ce compte plutôt qu'aux librairies.

Le « Bulletin » paraît tous les trois mois, en cahiers in-8° de 40 à 48 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés DÈS A PRÉSENT.

AVANT-PROPOS

Janvier 1946.

Après une interruption de près de trois années, notre *Bulletin*, dont la publication, sous l'occupation allemande, n'avait plus été autorisée à partir du second trimestre de 1942, peut de nouveau paraître. Le papier qui nous est nécessaire pour éditer un de nos fascicules a été livré à notre imprimeur à la fin du mois de décembre.

Nos amis, qui nous ont témoigné, durant les mauvais jours, une fidélité dont nous leur sommes profondément reconnaissants, s'en réjouiront avec nous. Ils ont compris, nous le savons, que la mesure qui nous avait frappés était tout à notre honneur. Entre les traditions huguenotes de foi et de liberté, dont nous sommes les dépositaires, et le régime d'abdication et de violence auquel on prétendait nous soumettre, il y avait une opposition telle, que le silence qu'on nous intimait ne devait pas les étonner.

Ce silence, nous avons pourtant réussi à le rompre à plusieurs reprises, grâce à des brochures qui, tout en affirmant nos principes, rappelaient à nos lecteurs que la Société de l'Histoire du Protestantisme français restait toujours vivante et qu'elle n'entendait renoncer ni à l'idéal qu'elle représente ni à la mission qui est la sienne dans notre patrie.

Au moment où notre revue va reprendre, nous sommes partagés entre la reconnaissance que nous devons à Dieu qui nous a protégés à travers la tourmente, et la tristesse que nous éprouvons à la pensée que l'un de nos meilleurs ouvriers, notre président, Jacques Pannier, nous a été enlevé par une fin soudaine, à l'heure même où son infatigable activité nous eût été particulièrement nécessaire. Mais nous savons bien que lui-même aurait été le premier à nous interdire tout découragement et à nous inviter à nous mettre au travail, sans tenir compte de son départ.

Au reste les circonstances actuelles suffisent à nous convaincre de l'obligation, qui s'impose à nous, de ne point nous relâcher dans notre effort pour faire connaître autour de nous notre passé protestant et les enseignements qui en découlent. N'y trouvons-nous pas, au milieu de la grande

lassitude qui accable aujourd'hui tant de nos concitoyens, d'admirables exemples de courage et d'énergie ? Et tandis que se produisent des défaillances morales, qui risquent de compromettre le relèvement de notre peuple, n'avons-nous pas à rappeler l'austérité, la probité et la conscience professionnelle qui, de l'aveu même de leurs adversaires, caractérisaient les vieux Huguenots ?

Surtout l'impérieux devoir de ne rien céder de l'héritage de nos pères nous est dicté par la nature et par l'enjeu des conflits d'opinions et de partis, qui continuent à troubler notre pays et le monde. Sans parler des impulsions plus ou moins anarchiques, auxquelles il est des gens qui croient pouvoir obéir pour s'arroger le droit de ne plus considérer que leur propre existence et d'en chercher parfois le plein épanouissement dans la seule satisfaction de leurs instincts brutaux, il est permis de dire que nos contemporains oscillent entre deux tendances qui s'opposent l'une à l'autre autant par leurs origines doctrinales que par les buts qu'elles s'assignent. La première qui, sous un déguisement démocratique, n'est que l'une des multiples formes des régimes totalitaires dont nous venons de connaître l'effroyable oppression, prétend asservir entièrement l'être humain aux intérêts matériels de la collectivité. Elle ne revendique pas seulement la possession des biens et des corps, mais encore celle des âmes, qu'elle veut façonner à sa guise par l'emploi de procédés psycho-physiologiques, directement empruntés aux méthodes des laboratoires où l'on étudie les réflexes des animaux, et par le renouvellement constant des entraînements grégaires qu'elle s'ingénie à provoquer. Cette tendance, qui repose sur un mépris total de la valeur de la personne humaine, a pour idéal, si l'on ose ainsi s'exprimer, une société semblable aux agrégats d'insectes, et dont les éléments seraient strictement spécialisés dans les besognes utilitaires.

En face d'un pareil système qui annihile la liberté et, avec elle, toute initiative intellectuelle, tout développement moral et toute vie spirituelle, et qui ne peut avoir pour conséquence que de livrer les hommes à la tyrannie de meneurs, capables de déchaîner demain une nouvelle guerre, il existe une autre tendance, celle qui, tout en affirmant hautement les devoirs du citoyen envers la communauté dont il est membre, et ceux de n'importe quel homme, méritant ce nom, envers l'humanité dans son ensemble, n'entend pas moins sauvegarder la dignité et les droits de la personne humaine, et revendique pour chacun, si humble soit-il, la

possibilité d'être soi-même, c'est-à-dire d'obéir à la voix de sa conscience et de s'ouvrir aux inspirations qui descendent vers nous d'un plan supérieur à celui où s'agitent les individus et les peuples, et qui répondent à nos élans vers le bien, vers l'invisible vers l'éternel. Cette tendance a trouvé peut-être sa manifestation la plus juste et la plus frappante dans l'attitude que les protestants de France surent adopter et maintenir, au péril de leur vie, contre un absolutisme politique et religieux, qui représentait alors ce que le totalitarisme est aujourd'hui. « Sire, déclaraient les Huguenots à leur roi, nos biens et nos corps sont vôtres, mais notre âme est à Dieu » (1).

S'ils avaient le courage de s'exprimer ainsi, c'est d'abord parce qu'ils s'inclinaient devant l'autorité souveraine de l'Evangile, qui proclame la valeur infinie de la moindre des âmes, à cause de l'élection et de l'amour éternels dont elle est l'objet de la part de Dieu. C'est ensuite parce qu'ils avaient appris de l'Ecriture sainte qu'une foi personnelle, où nous nous engageons tout entiers, est la condition unique et suffisante d'un salut qui ne saurait dépendre ni de la participation passive à un groupe, ni de l'acceptation servile des consignes d'un chef. C'est enfin parce qu'ils avaient reconnu que la sincérité des convictions religieuses se mesure à la tenue morale qu'elles inspirent, à la résistance qu'elles permettent d'opposer aux contraintes collectives, et aux sacrifices qu'elles obtiennent, même s'il faut renoncer à tout pour rester fidèle à sa foi.

On imagine ce qu'aurait pu donner dans le domaine politique et social l'application de ces principes, qui furent ceux de tous les représentants authentiques de la Réforme française, lorsqu'on songe à ce qui en résulta dans les pays qui, au lieu de les rejeter comme le fit le nôtre, s'efforcèrent de les mettre en pratique. Ne discernons-nous pas quelque chose de l'influence qu'ils auraient pu exercer chez nous, quand nous nous rappelons que notre *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* procède directement de déclarations analogues et antérieures, que les Puritains d'Amérique, frères des Huguenots, promulguèrent dans leurs Etats, dès la conquête de leur indépendance ? Et n'est-il pas significatif que la première des tendances dont nous avons parlé, celle qui abolit la personne au profit des intérêts matériels

(1) Ce sont à peu près les termes de la réponse que François d'Andelot, frère de Coligny, adresse au roi Henri II, lorsque ce dernier prétend exiger de lui qu'il renonce à sa foi.

de la collectivité, reste au fond complètement étrangère à l'esprit qui anime les pays démocratiques de l'Europe occidentale et du Nouveau Monde, dans les institutions et dans les mœurs desquels se perpétuent des traditions de foi et de liberté, qui sont les mêmes que les nôtres et dont l'existence s'explique au moins pour une part chez eux par les liens étroits qui les ont unis jadis au protestantisme français ?

Que celui-ci, par son passé, ait donc toujours son mot à dire dans les problèmes qui se posent actuellement, c'est l'évidence même. Qu'il soit indispensable de le faire entendre, ce mot, ou, plus exactement, ce témoignage que nos pères ont rendu par leurs paroles et par leurs actes à la réalité d'une vie vraiment personnelle et vraiment libre, que rien ne peut ni ne doit supprimer, telle est plus que jamais notre conviction. Que nous considérions bien cette tâche comme la nôtre, nous sommes fermement décidés à le prouver. Et le vœu que nous voudrions exprimer au début de cette nouvelle période d'activité, c'est que les protestants de France deviennent de plus en plus conscients de ce qu'ils doivent à leurs aïeux, et qu'ils sachent répondre avec nous, aujourd'hui et demain comme hier, à toutes les tentatives de séduction ou d'intimidation : « Nous ne cèderons pas l'héritage de nos pères ».

Philippe de FÉLICE.

IN MEMORIAM

Jacques PANNIER (1869-1945)

Racontera-t-on sa vie ? Je ne sais. Quoiqu'il en soit, voici quelques souvenirs. Il y a plus de cinquante ans que me parvenait un message demandant un entretien, message dont l'aspect n'était pas ordinaire. L'écriture rappelait le dix-septième ou le dix-huitième siècle : grande, aérée, énergique, des formes de lettres bien personnelles, une signature qui faisait songer à l'époque classique, tout y retenait l'attention. Je fus au rendez-vous. Dans une riche bibliothèque, un grand et jeune pasteur s'entretenait avec une personne auprès de laquelle il plaidait la cause d'une paroissienne ; un plaidoyer abondant, touchant, d'une énergie persuasive. Aussitôt après, il me proposa de devenir son successeur dans l'église de Nauroy qu'il allait quitter pour le poste de Corbeil, fondé par la Société Centrale. Telle fut ma première rencontre avec Jacques Pannier. Frappé dès l'abord par l'aisance et l'aménité de ses manières, je devais par la suite découvrir les faces diverses de cette riche personnalité. L'homme explique l'œuvre, l'œuvre n'est que l'épanouissement de l'homme.

Chez lui se trouvaient l'affabilité, la bienveillance, la cordialité éloignée de toute familiarité douteuse, une très belle intelligence, lucide, vive et souple, une grande activité qui s'unissait à l'esprit d'entreprise, une volonté ferme et persévérante ; puis surtout, ce qu'on n'avait pas vu en premier lieu, une âme tendre et fidèle, prête au dévouement et au sacrifice. Avec quelle affection ne montrait-il pas les petits souvenirs que lui avaient donnés, en signe de reconnaissance, ses élèves de l'école du jeudi, dans une œuvre d'évangélisation parisienne.

Après de brillantes études de lettres et de droit, suivies de l'Ecole des Sciences Politiques, études couronnées par

des séjours à l'étranger, en Allemagne à l'Université de Bonn, et en Angleterre à Cambridge, il semblait préparé pour la diplomatie. Mais il se dirigea vers une carrière qui, pour certains, constitue l'accès à un rang plus élevé, mais pour d'autres, une diminution de prestige, un amoindrissement matériel et social. Au lieu d'envisager un avenir brillant, il étudia la théologie en vue du ministère pastoral.

A la Faculté il fut saisi par la puissante personnalité de Calvin. Sur le pupitre d'un auditoire, à la place qu'il avait occupée, j'ai pu lire gravé avec une épingle le nom de Calvin, répété sur toute une colonne. Sa thèse pour le baccalauréat en théologie, consacrée à un point particulier de la doctrine calviniste, *Le témoignage du Saint Esprit dans la théologie réformée*, dépassait de beaucoup la mesure habituelle des travaux de ce genre. Une fois bachelier en théologie, il se mit à l'œuvre. Au cours des vacances de 1893 il accomplit une suffragance dans l'Eglise de Caen et fut alors nommé pasteur à Nauroy, une paroisse de campagne, dans la région de Saint-Quentin. Sa consécration eut lieu à Paris, sous la présidence du pasteur Benjamin Couve ; il s'installait à Nauroy en novembre 1893.

Comme au temps du pasteur Louis Vernes, un demi-siècle plus tôt, cette église se composait surtout de tisseurs dont la très humble condition avoisinait la pauvreté. C'était un grand contraste pour un fils de la bourgeoisie parisienne dont la bienfaisance, une tradition créée par Louis Vernes, trouvait largement à s'exercer. Jacques Pannier qui avait vite , quelquefois trop vite, fait le tour des choses et des hommes, ne devait pas rester longtemps dans cette paroisse ; moins de deux ans plus tard, il acceptait l'appel qui lui était adressé pour Corbeil. Si bref qu'ait été son passage à Nauroy, il a laissé des traces lumineuses. C'est là aussi que commença le rôle d'historien qu'il ne devait jamais quitter.

De bonne heure, et dès la Faculté de théologie, il avait débuté par un compte-rendu que publiait la *Revue de théologie de Montauban* (1893) sur le protestantisme en Saintonge. L'année suivante, dans la même Revue, il appréciait un ouvrage de P. Lobstein, *La doctrine des fonctions médiatrices du Sauveur*. Il s'y montrait le théologien positif qu'il est resté toute sa vie. Mais ce n'était pas dans cette direction que se trouvait sa véritable voie et, quelque intérêt qu'il apportât aux questions dogmatiques, sa nature l'entraînait bien plutôt dans le sillage de l'histoire. Et là même, il était incliné vers l'érudition plutôt que vers la synthèse historique,

ce qui, d'ailleurs, n'excluait pas les remarques ingénieuses et les réflexions originales. Il prend, ou reprend, sa véritable route dans des « Notes sur quelques familles protestantes » que le *Bulletin du protestantisme* insère dès 1893, et surtout par les recherches d'histoire locale que lui inspire le besoin de connaître le passé de la Réforme dans la région où il exerce son ministère. Successivement paraissent des études sur les églises du Catelet, de Saint-Quentin, de Nauroy, dont l'une au moins fut publiée dans le présent *Bulletin*. C'était le début d'une collaboration qui devait durer plus d'un demi-siècle.

Le ministère à Corbeil l'amena à rechercher les traces du protestantisme sur des points inexplorés de la région parisienne ; il en découvrait les vestiges avec l'amour du pasteur et la joie du savant, heureux de retrouver des influences de la Réforme là où on ne les avait pas soupçonnées. Ses enquêtes étaient menées avec la perspicacité qui doit guider l'historien, un indice lui était une révélation. C'est ainsi qu'à propos d'une famille de la Thiérache nommée « Pain et Vin » il devinait qu'elle était réformée, puisque son nom marquait la communion sous les deux espèces. Les pièces d'archives confirmaient ce pressentiment. Surtout, il se tournait volontiers vers les grandes figures du XVI[e] siècle, et Calvin, qui l'avait enthousiasmé comme étudiant, le retint toute sa vie. La mobilité de son esprit, jointe à la facilité intellectuelle, l'entraînait volontiers vers des hommes ou des milieux nouveaux, ce qui contribua à le faire changer de champ d'activité, mais en demeurant toujours fidèle à ce dessein : servir Dieu dans l'Eglise réformée de France. Aussi son ministère conservait-il quelque chose d'apostolique par l'établissement de cultes réguliers dans des localités qui en étaient dépourvues, à Juvisy et à Villeneuve-Saint-Georges, et après la construction du temple de Corbeil. Plus tard, après 1918, il devait entreprendre la reconstruction de temples dans le Vermandois, à Nauroy et à Saint-Quentin en particulier, détruits par la guerre.

La Société Centrale, dont dépendait le poste de Corbeil, s'occupe des colonies françaises. Sa section des colonies avait besoin d'un pasteur pour l'Indochine et le Tonkin. Jacques Pannier et sa femme, Jane Schloesing, offrirent leurs services. Tous deux s'embarquèrent à Marseille en octobre 1901 pour ce nouveau champ de travail. Les suivre là-bas n'entre pas dans le cadre de cette notice. Disons seulement que lui et sa compagne déployèrent au loin leur acti-

vité et leur dévouement habituels. Voyages incessants, cultes dans les localités où se trouvaient des coréligionnaires, visites dans les hôpitaux et les léproseries, pose de la première pierre du temple de Saïgon, sont les traits principaux de la tâche accomplie en Extrême-Orient. Tous deux rentraient à Marseille à la fin de 1904. Ils ont laissé le souvenir de ce ministère dans l'ouvrage intitulé *Trois ans en Indochine*.

A son retour, Jacques Pannier devint secrétaire du Cercle des étudiants protestants que dirigeait Jean Monnier, en même temps qu'il suivait des cours professés par Abel Lefranc à l'Ecole des Hautes Etudes. Il fut ensuite suffragant du pasteur Elisée Lacheret dans la paroisse de Sainte-Marie. et surtout du pasteur Farjat à Fontainebleau. Son ministère, qui a porté jusqu'ici un certain caractère d'itinérance, tend à se stabiliser ; en 1910 il est appelé à diriger l'Ecole préparatoire de théologie établie à Batignolles et depuis transférée à Saint-Germain. La guerre éclate, il devient l'aumônier protestant du 33ᵉ Corps commandé par le général Pétain.

Peu s'en fallut que ce ne fût la fin de sa carrière. Arrêté par l'armée d'invasion à la bataille de Morhange, les ennemis ne purent croire qu'un simple aumônier fût pourvu de tant de connaissances, il le tinrent pour un espion. Emprisonné et menacé du poteau d'exécution, il dut son salut à ses titres universitaires. Pour justifier de sa qualité, il demanda au tribunal de voir à la bibliothèque de Strasbourg tels ouvrages dont il était l'auteur, avec références à l'appui. Après vérification, il fut relâché, mais sous l'angoisse et dans l'espace d'une seule nuit sa moustache était devenue blanche.

L'armistice signé, il se tourna vers Nauroy, centre de sa première paroisse ; le village était complètement détruit. Il s'y établit dans l'installation de fortune qu'on peut imaginer. L'église de Saint-Quentin le demanda bientôt pour son pasteur. Mais une fois réparés les principaux dommages de guerre, le Vermandois ne le retint pas longtemps. Le secrétaire et bibliothécaire de la Société d'histoire du protestantisme, Nathanaël Weiss, venait de se retirer, le Comité ne pouvait hésiter sur le choix de son successeur et Jacques Pannier fut nommé. C'est le moment de dire les titres et les travaux qui le désignaient pour cette fonction. Désormais sa vie gravitera autour de la Société d'histoire et de ses œuvres.

Il était devenu membre du Comité en 1908. Elu le 7 mai

il y avait pris séance le 7 juillet pour la première fois. Sa collaboration au *Bulletin* remontait à une quinzaine d'années déjà : publication de documents, comptes-rendus, études variées, tous travaux où il faisait preuve d'un sens historique peu commun et d'une érudition étendue. Surtout, il avait commencé la publication de l'ouvrage qui demeurera le principal monument de sa production scientifique, son Histoire de l'Eglise réformée de Paris qui forme cinq importants volumes. Le premier, *L'Eglise réformée de Paris sous Henri IV* paru en 1911, fut l'occasion d'une soutenance de thèse en Sorbonne, sous la présidence de M. Rébelliau, et valut à son auteur le grade de docteur ès lettres avec la mention « très honorable ». Le livre fut plus tard couronné par l'Académie française. Les trois volumes suivants furent consacrés à *L'Eglise réformée de Paris sous Louis XIII*. Le premier de cette série fut présenté à Strasbourg en 1922, comme thèse de doctorat en théologie, sous la présidence de Jean Monnier. Les deux autres suivirent en 1932 ; l'ensemble fut derechef couronné par l'Académie. Le sujet est désormais épuisé et les historiens de l'avenir viendront y chercher des matériaux. Ce travail range son auteur à côté des érudits protestants comme les frères Haag et Douen.

La liste des travaux de Jacques Pannier a été publiée dans le *Bulletin de la Société d'histoire* à l'occasion de sa nomination comme président de la Société, en 1939. Elle comprend six pages, tant d'études particulières que d'écrits d'occasion ou d'articles de revues.

De bonne heure il avait été conquis par Calvin, dont la grande figure l'attirait toujours. Le monument élevé au réformateur par le doyen Doumergue ne laisse plus guère place qu'à des recherches de détail. Un domaine cependant restait à défricher : rappeler Calvin à notre génération, et montrer son importance comme écrivain. Il cherchait à atteindre ce but en publiant à nouveau, et pourvue d'un appareil scientifique, la première édition française de *l'Institution chrétienne*. Il s'attacha à cette œuvre de concert avec un spécialiste du XVI[e] siècle, et sous la direction d'Abel Lefranc ; l'ouvrage fut ensuite réimprimé. La reconstitution archéologique s'ajouta à l'œuvre littéraire. La maison de Calvin à Noyon avait été détruite par l'invasion allemande. Il entreprit de la relever et d'y fonder un musée calvinien, d'en faire aussi un centre pour l'histoire protestante du nord de la France. Il s'attela à ce projet avec une ardeur et une ténacité sans égales. Malgré les difficultés de

tout genre, la première pierre de la maison de Calvin était posée le 10 juillet 1927 ; trois ans plus tard avait lieu la dédicace solennelle, avec l'inauguration du musée. Ce fut un beau jour pour lui que celui de cette fête qui fut entourée de beaucoup d'éclat, et le couronnement d'une entreprise qui lui tenait particulièrement à cœur. « Ton serviteur, Jean Calvin », avec quelle joie prononçait-il ces mots, la figure rayonnante d'enthousiaste énergie dans le discours d'inauguration.

Le soin de conserver ou de faire vivre les souvenirs du passé l'a aussi poussé à de nombreuses démarches, généralement couronnées de succès, pour l'apposition de plaques commémoratives sur divers immeubles parisiens. De même, il réussit à faire élever sur divers points du territoire de petits monuments, destinés à entretenir un souvenir protestant local.

Indépendamment de la rédaction du *Bulletin*, sa fertilité d'esprit et de plume se manifestait par les notices historiques ou biographiques publiées dans divers journaux, entre lesquels il marquait une préférence pour *le Christianisme au XXe siècle* où il se plaisait à rappeler les éphémérides protestantes des siècles écoulés. Il représentait dignement notre passé à la Société de l'histoire de France dont il était membre.

En devenant secrétaire et bibliothécaire de l'histoire du protestantisme, la carrière de Jacques Pannier avait changé d'aspect extérieur, mais le ministère pastoral fut toujours le fil conducteur de sa vie. L'étudiant qui s'appliquait à instruire les enfants d'une œuvre d'évangélisation, se retrouve dans le ministère, en France et aux colonies, dans deux voyages au Maroc en 1900 et en 1922, dans l'œuvre paroissiale et dans l'aumônerie militaire. Attentif à ne laisser échapper aucune occasion de servir, il devient pasteur intérimaire à Paris-Plaisance et à Bellevue pour remplacer les pasteurs mobilisés en 1939 ; au cours de l'occupation il est aumônier général de nos prisonniers de guerre.

Le Comité d'histoire du protestantisme perdait son président, François de Witt-Guizot, au printemps de 1939. Aucune hésitation possible pour choisir son successeur, Jacques Pannier fut élu le 10 octobre suivant. C'était le sommet d'une vie consacrée à l'histoire et à l'Eglise.

Cette carrière si remplie, si variée, porte deux principaux caractères qui rarement se trouvent réunis et qui, lorsqu'ils existent, sont difficilement équilibrés : la flamme apostoli-

que, l'érudition. Par là, Jacques Pannier ressemblait — s'en doutait-il ? Il n'en a jamais rien laissé paraître — au réformateur Calvin qui a fixé sa pensée théologique et dont il a voulu faire revivre l'œuvre et l'influence ; il possède la science, il s'emploie pour le service de Dieu et de l'Eglise, tout particulièrement dans notre pays. Pasteur de l'Eglise réformée, aumônier, président de la Société d'histoire du protestantisme français, étaient les seuls titres qui lui tinssent à cœur, le reste, plus négligeable. Chez lui l'intelligence et le tempérament d'historien s'unissent à l'amour des âmes.

Il avait perdu la compagne de sa vie Jane Schloesing qui laisse une trace bien lumineuse, elle aussi, en juillet 1944. Depuis, il ne tenait plus à la vie, sinon pour l'œuvre à poursuivre. Des signes précurseurs l'avertissaient qu'il pourrait être enlevé tout d'un coup.

Au moment où je trace ces dernières lignes me parvient le numéro du 20 décembre 1945 du jeurnal *Le Christianisme au XXe Siècle*. Il consacre à Jacques Pannier un article dont la justesse émue montre bien ce qu'était notre très regretté président pour l'ensemble du protestantisme français.

La fin lui a été douce. Le 29 novembre, il partait pour Vevey où devait se célébrer le mariage d'un neveu. En gare de Laroche, debout dans le couloir du wagon, il s'affaissa soudain, c'était la mort. Il a été inhumé, peut-être provisoirement, dans la localité. Un service religieux a été célébré le 12 décembre, dans le temple de Pentemont, devant une nombreuse assemblée.

Et pour emprunter une image employée ailleurs, nous qui restons suivons à quelque distance ceux qui sont partis ; la terre qui les recouvre s'effondre sous nos pas, elle nous monte déjà jusqu'au genou. Mais l'espérance qui les a soutenus demeure la nôtre.

P. BEUZART.

ÉTUDES HISTORIQUES

L'Etat français et la Propagation du Réveil

Recherches, documents sur la Restauration

La question est complexe, difficile, mais attirante, même par ses obscurités, et par quelques apparences de mystère.

Le Réveil est aux portes de la France, à la date de 1815 : développé en Angleterre et dans les Iles, par l'effet des deux méthodismes ; plus jeune à Genève ; gagnant, en Allemagne, les catholiques. La France est sur les routes du Réveil. Elle a ses foyers, de l'Alsace et du Languedoc, dans les Eglises nationales, où l'étincelle est propagée par des précurseurs, Oberlin, Chabrand, Gachon, Lissignol. La paix générale ouvre le continent aux voyages des missionnaires, à la circulation des traités. Les troupes étrangères occupent en partie notre pays, et des industries, naissantes ou reconstituées, déterminent l'appel de main-d'œuvre, créent des besoins religieux (1). Les préfets de l'Empire ont cherché pour l'interdire, à Paris et en province, « la Congrégation ». Les gendarmes ont traqué, au fond des montagnes de l'Ariège et du Rouergue, les sectaires de la Petite-Eglise. les « puristes », accusés d'aller au schisme, et au culte séparé. La Petite-Eglise a reparu en 1814, plus royaliste que le Roi, plus catholique que le Pape, plus gallicane que les évê-

(1) Les ouvrages généraux utilisés sont ceux de Guers (*Le premier Réveil et la première église indépendante à Genève*), et de L. Maury (*Le Réveil religieux dans l'Eglise réformée à Genève et en France*), ainsi que l'ouvrage récent de Th. Roux : *Le Méthodisme en France*. Bien d'autres sont à citer. Les sources sont surtout aux Archives Nationales, dans F^7 et F^{19}.

ques gallicans. Sauf quelques analogies de noms, il n'y a pas de rapports entre le Réveil évangélique, dans sa fraîcheur et sa nouveauté, et cette âpre controverse, cette révolte de prêtres, insoumis au Concordat, qui prennent le mot d'ordre à Londres, auprès d'évêques émigrés, Il reste que le Roi ne veut pas de « dissidences religieuses » ; les mêmes hommes, à la Police et dans les bureaux de l'Intérieur, s'occuperont de la Petite-Eglise et du Réveil. Ils auront tendance à redouter les « associations mystiques », comme des sociétés secrètes. « Je crois apercevoir dans l'Europe et même en France, écrit au Préfet du Bas-Rhin le Directeur Général de la Police, le 10 septembre 1814, je ne sais quelle pente vers les idées religieuses et même mystiques. Vous savez que ces idés marchent à la suite des convulsions politiques. Nous n'avons encore éprouvé qu'un Ebranlement, mais il a été si fort, mais nous sommes si peu rassis que c'est peut-être le moment où les Esprits, tourmentés des réalités, se réfugient dans l'idéal. Vous êtes aux premières loges pour observer, et je vous invite à le faire ». Le Directeur est Beugnot. Le préfet est Lezay-Marnesia, admirateur d'Oberlin, ami de Mme de Krüdener (1). Guizot, dans une page célèbre, signale, parmi les obstacles, religieux, politiques, administratifs, rencontrés par le Réveil : l'esprit national, les préjugés locaux et les passions populaires « l'embarras ou la pusillanimité des autorités inférieures », et « les méfiances du pouvoir ». (2). Elles s'expliquent, au moins pour une part. Ces policiers, ces magistrats, ces préfets, ces directeurs, ces ministres, issus de l'administration impériale ou du monde des émigrés, connaissent peu le protestantisme, ou ils ne l'aiment pas. (3). Formés par la conception catholique de l'Unité, et de l'autorité, ils ont mal connu ou méconnu le Réveil. Ils ont cherché l'hérésie, la secte, presque la conspiration. Devant les insuffisances de la réglementation, sur les étrangers, sur la circulation des écrits, devant les contradictions de la Charte et les sévérités du Code Pénal, ils n'ont su comment agir. Nous les suivrons dans leurs incertitudes, parmi les fluctuations politiques, à travers les étapes de l'histoire du Réveil et de la Restauration.

---

(1) A. N. F[7] 9181 : lettre du Préfet, 30 août 1814 ; minute de réponse, 10 septembre (sur les frères du Pacte noir).

(2) *Méditations sur l'état actuel de la Religion chrétienne.* Première méditation, p. 139.

(3) Sur les protestants fonctionnaires, en 1816 : F[7] 9768 ; une pièce signale : Le —, préfet (*sic*).

I. — Méfiances et premiers contacts

Cherchons l'origine de ces méfiances, par lesquelles l'Evangélisation a été accueillie, dans le Midi déchiré, terrorisé, en 1815, après les « excès du Gard ». Les bulletins de police transmettent à Paris d'inquiétantes rumeurs : « les Genevois naguère si fiers, si aises de voir accabler la France, sont... dans l'affliction en voyant arriver chez eux la plupart de leurs frères du Bas-Languedoc. Il en arrive tous les jours à Genève de pleines voitures, avec le peu d'effets qu'ils ont pu sauver... Si le rapport de ces émigrants est vrai... on suppose dans tout le Midi qu'une main ennemie et malheureusement trop libérale soudoie les persécuteurs pour priver la France d'une foule d'artisans et de manufacturiers qui faisaient fleurir ses arts. ». Les gouvernements anglais, prussien sont incriminés, sans « preuves positives ». Les « insinuations » de ce dernier « offraient aux réfugiés la perspective d'une grande facilité pour leur établissement, de l'exemption d'impôts, d'une protection marquée... » M. Martin, ministre protestant à Orange, nommé à Amsterdam, a vu l'ambassadeur de Prusse à Paris, puis, MM. de Richelieu et de Vaublanc ; le roi de Prusse lui a écrit que si le gouvernement français prenait quelques mesures législatives contre l'intérêt des protestants, les puissances coalisées sauraient bien faire observer la Charte Constitutionnelle. (1). Le préfet de Tarn-et-Garonne écrit au gouvernement, le 16 décembre 1815, qu'il a reçu une communication confidentielle. Une très longue lettre imprimée a été adressée à la plupart des ministres du culte réformé par les chefs d'une Société qui vient de se former parmi les Protestants anglais dissidents. Elle annonce une souscription et l'envoi de députés auprès de S. A. R. le prince Régent. On prie les ministres protestants de donner tous les renseignements possibles. A l'égard de la conduite du Roi de France, les expressions sont « peu mesurées ». (2) Presque tous les pasteurs ont reçu des communications semblables. Ils ont prévenu les préfets ; ceux-ci informent Paris. Les protestants comprendront le

(1) A. N. F[7] 9768 : Rapports du ministre de la Police Générale, 23 octobre 1815 (Gard) ; 3, 8 janvier 1816 (Lyon).

(2) Arch. Dép. Tarn-et-Garonne. 50 V[1] : Aux ministres de l'Intérieur et de la Police Générale [Cf. A. N. F[7] 9768.]. Le dossier contient : réponse du pasteur Lissignol, de Montpellier, à la circulaire du 28 novembre ; deux réponses du doyen Frossard, de Montauban, aux secrétaires des Sociétés anglaises, pour la circulaire du 10 décembre.

danger « d'une liaison semblable à celle que des étrangers cherchent à former avec eux ». « Cette liaison serait un crime », écrit Vaublanc, ministre de l'Intérieur. Les pasteurs répondront « en bons français », écrit Decazes, ministre de la Police. Le gouvernement peut être satisfait de leur loyalisme. Lissignol adresse à Londres une lettre fraternelle, affectueuse : il n'accepte pour ses frères que des secours spirituels. Chabrand, de Toulouse, dément «des bruits sans fondement », par une lettre très détaillée. Frossard dit, à Montauban, en soumettant ses réponses : « c'eût été un procédé dur et inconvenant de ne témoigner aucune sensibilité pour des offres si bienfaisantes. Ce serait une conduite peu française... de flatter ces sociétés qu'elles peuvent exercer aucune influence sur notre bonheur temporel et religieux. »(1).

L'Etat ne peut oublier ces contacts, ni les services de quelques amis du Réveil. Il garde rancune aux membres des « prétendus Comités établis à Londres pour la liberté de conscience ». Il n'oubliera pas le nom de Marc Wilks, qui a mis un mot, de sa main, pour le pasteur Lissignol, de la part du Comité d'enquête des vingt-et-un, sur la circulaire, après l'assemblée de Red Cross Street. Des émissaires, des « agents des Dissenters », sont signalés aux préfets, comme parcourant le Midi ; ils s'informent. Le Rd Clément Perrot, pasteur presbytérien de Jersey, — un homme du Réveil, qui sera le défenseur des Méthodistes — prépare son rapport au Comité des Dissidents sur la « persécution ». Significative, cette note de police, sans date : « Château de Bellevue. M. Wilks, ministre protestant anglais... Il y a une correspondance très active avec l'Angleterre, et c'est l'ami intime de M. Clément Perrot, également ministre anglican, qui, en 1815, a parcouru toutes les Cévennes pour porter les paysans à la révolte, et auquel M. Laure du Perret reproche d'avoir fait dans son ouvrage un exposé très infidèle et très séditieux de la prétendue persécution à laquelle furent en butte les réformés du Midi. Par tout ce que j'ai pu voir, je les regarde comme les avant-postes d'un parti anarchique. M. Clément Perrot ne réside pas habituellement à Paris. Il court de Paris à Londres, ou Genève, et vice-versa » (2).

Avant les Cent-jours, le préfet de Tarn-et-Garonne a déjà

(1) A. D. Montauban. *Loc. cit.* 6 janvier 1816 : au préfet. Une seconde lettre, parvenue de Londres à Frossard, annonça que les craintes exagérées étaient dissipées par les actes du Gouvernement.

(2) A. N. F[7] 9235 ; et F[7] 9768 : Rapport sur la persécution des pro-

adressé au Directeur de la Police une « représentation », sur laquelle il reviendra : « il semblerait prudent et politique de ne confier des fonctions qu'à des pasteurs nés, domiciliés, et élevés en France, lesquels présentent une garantie bien plus grande de leur attachement et de leur dévouement à l'Etat que des ministres étrangers, appelés seulement en France par l'espoir de vivre dans l'aisance et de ramasser une petite fortune qu'ils emportent en Suisse ou dans d'autres contrées étrangères, lorsque leur âge les appelle aux chaires réservées, dans les royaumes protestants, aux anciens ministres. Les états protestants ne permettent à aucun ministre français d'exercer le ministère évangélique ». Le Vicomte Alban de Villeneuve-Bargemon est un des quatre Villeneuve, tous préfets. La restauration compte sur lui, comme sur ses frères ; elle l'a réinstallé dans son poste difficile, en pays mixte, le 27 juillet 1815. Son sang-froid, sa fermeté, son sens politique ont contribué à préserver son département des excès du Gard. Il veut être impartial ; il est royaliste, même ultra, non « exclusif ». Il connaît l'intolérance catholique, surtout dans la populace montalbanaise. Il met en pratique « la balance égale », et il est chargé de « l'épuration ». Il « éclaire » les ministres compétents, et, par mesure « de prudence », il fait révoquer quatre pasteurs, compromis, sous l'interrègne, dans le parti de l'Usurpateur (1).

Souple et maniant les hommes, soutenu à Paris, et, à Borbeaux ou à Toulouse, par l'état-major du duc d'Angoulême, aidé, de toutes mains, recevant et « dirigeant » les meneurs, le préfet de la réaction légale a proposé la mise à la retraite de M. Frossard, pasteur-président et doyen de la Faculté de Théologie (2). Il le charge : il ne reconnaît pas en lui l'autorité nécessaire pour collaborer, après le combat, à la mise en train du « système de modération ». « Ses opinions politiques ont été versatiles et toujours d'accord en apparence avec le gouvernement du jour... il a signé l'Acte additionnel... des relations fréquentes avec la majeure partie

---

testants français, Londres, 8 mai 1816. Lans du PERRET (*sic*) a écrit un ouvrage : *Causes des troubles du Gard*. Sur M. Wilks, B. S. H. P. F. 1929, p. 270 et p. 420 ; et *Ibid*. 1940, p. 409 (indépendant « dissenter »). Sur les frères Perrot, *ibid*. 1918, p. 215 ; et H. F. JUILLERAT, *Notice historique sur les Archives du Christianisme au XIX*^e^ *siècle*, 1865.

(1) Mejanel, Costes, Audebez, Frossard. A. N. F[19] 360 : Vaublanc au Dir. des Cultes : 5 janvier 1816.

(2) A. N. F[19] 478-480 : Extrait d'un rapport confidentiel à l'Administrateur Général des Cultes, 18 décembre 1815.

des Eglises du Midi, ses talents oratoires et littéraires, une figure pastorale et des formes insinuantes doivent lui donner des moyens de persuasion... Il n'est pas estimé des protestants véritablement honnêtes... il est méprisé et haï des catholiques. » Le tendance est manifeste ; ces griefs sont politiques. Des autres, Frossard s'est justifié. Il a conservé sa chaire jusqu'à sa mort, en 1830 (1). Suisse, il était né à Nyon, il a, d'autre part, traduit les sermons de Blair et « le Christianisme des gens du monde », de Wilberforce. Homme de la conciliation et du tiers-parti au point de vue ecclésiastique, celui que R. Haldane accuse d'avoir travaillé à répandre « le fatal poison du socinianisme », a contribué au Réveil (2).

Le vicomte de Villeneuve s'est montré plus dur encore pour le jeune pasteur français Jean-Joël Audebez, fils d'un modeste tonnelier de Marsac, « juridiction de Clairac ». Pasteur de l'Eglise de Nègrepelisse, pour exercer à Saint-Antonin, depuis 1814, et « recommandable par la pureté de ses mœurs et par son zèle », il a usé de son influence, « avant et pendant l'interrègne, pour créer des ennemis à la légitimité et des amis à l'Usurpateur ». Il est révoqué, le 14 février 1816.

C'est une affaire politique. Nègrepelisse, « commune la plus mal intentionnée du département », Saint-Antonin, aux confins du Tarn et de l'Aveyron, méritent une attention particulière. La police générale demande des explications, et Villeneuve écrit à Decazes. Il critique la conduite privée et publique du pasteur Audebez : scandale parmi ses coreligionnaires et parmi les catholiques ; discorde jetée dans une famille respectable... Des accusations analogues seront ailleurs, présentées par des ennemis du Réveil. Pourtant, Audebez, n'est pas encore « converti ». « La division des esprits, sous les rapports religieux aide puissamment M. Audebez à l'étendre aux rapports politiques et il parvint à les animer de manière à créer une ligne de démarcation politico-religieuse que tout le cours de la Révolution n'avait pu établir ». De Clairac, puis de Réalville, il revient à Saint-Antonin, « en alléguant la nécessité de voir sa femme pendant le temps de sa grossesse et au moment de ses couches. » Une interdiction formelle vient du ministère, sous menace d'arrestation et de détention. Nous savons que J.-J. Audebez,

---

(1) Bourchemin : *Daniel Encontre*, pp. 157-158.

(2) « Robert et James Haldane », trad. par Petitpierre, II, p. 70. *Encyclop. des Sc. Religieuses*, t. V.

plus tard pasteur à Nérac, sera le défenseur de son Eglise, controversiste, premier pasteur, à la parole « fort originale », de la chapelle Taitbout, en 1831 (1).

Mejanel fils (son père est pasteur-président à Mazamet), de Saint-Rome-de-Tarn, a été nommé à Montauban en 1809. J'accepte, dit-il alors, de continuer mes soins au troupeau « que j'aime ». Il a fait amende honorable pour sa conduite aux Cent-Jours : « J'ai été ébloui... par la pensée que la révolution française, qui n'a été à peu près qu'un mélange de crimes et de malheurs, allait atteindre, dirigée par un homme puissant et une bonne constitution, son véritable but... le règne de la justice et le bonheur de la France. » « Humain, généreux, délicat », le préfet a paru pardonner, puis il a frappé Pierre Mejanel (2). « Celui-ci est un de ces hommes exaltés qui, il y a quelques années, ont occasionné le schisme survenu en l'Eglise de Genève. A l'époque de la Restauration, il était pasteur à Montauban. Il fut destitué à cause de ses prédications séditieuses et parce qu'il refusa de porter la cocarde blanche. Se voyant, en quelque sorte, privé de moyens d'existence..., et ne conservant pas, d'ailleurs, l'espoir d'obtenir jamais une place de pasteur dans aucune église française, il se retira en Angleterre, où il se donna comme un confesseur de la foi et où il fut reçu comme tel par les méthodistes et autres dissenters... Il a été envoyé en France par la Société Missionnaire de Londres. » Le style est reconnaissable. Une note générale, non datée, de la Préfecture de police, réunissant des notes fragmentaires, échelonnées de 1816 à 1822, a été, un jour, rapprochée du dossier Mejanel-Audebez-Frossard, et elle est restée dans le carton « Police Administrative » du département de Tarn-et-Garonne. Le rôle de P. Mejanel à Genève, en 1817 et en 1818, est connu. Pour l'Etat français, il sera toujours suspect, inquiétant, et, comme un agitateur, des premiers frappés (3). Comme doyen, à Montauban, Encontre remplace

---

(1) A. D. Tarn-et-Garonne : 50 V1. Acte de naissance. Vocation. Nomination. A. N. F^7 9235 : Préfet au Min. de la Police Générale, 1 3avril, 9 novembre 1816. B. S. H. P. F. 1940 : J. Pannier, *les Origines de l'Eglise libre en France*, p. 418.

(2) A. D. Tarn-et-Garonne. 50 V1. Vocation, nomination. Lettres de Mejanel et d'Encontre, 15 septembre 1815.

(3) A. N. F^7 9235 : Copie d'un rapport renvoyé à M. le Préfet de Police, 12 février, sans date, non signé. Cf. F^7 9768 : dénonciation contre Megenel, (*sic*), ministre protestant, sous la rubrique : « d'un cinquième Faux Dauphin », 24 octobre 1828. Le dossier personnel est aux Archives Nationales (F^{19}). On lit souvent : *Méjanel.*

Frossard. Le vicomte de Villeneuve l'a demandé au gouvernement : « savant modeste, bon citoyen, de mœurs douces et pures », de vertus évangéliques, il maintiendra l'harmonie des cultes, peut-être même il réconciliera les partis divisés. Il a concilié les doctrines, comme eût fait aussi Bonnard. Encouragé par Genève, et félicité par Cl. Perrot, soutenu dans sa tâche administrative par la préfecture (sans intervention dans la vie spirituelle), fidèle représentant « du caractère historique et religieux du protestantisme français », Encontre, c'est le Réveil national, c'est aussi la tolérance : point d'intransigeance ni d'intolérance théologique, point « d'orgueil spirituel », point de domination d'une influence étrangère qui eût prit la direction du mouvement (1). »

Sous son décanat, et Villeneuve étant préfet, R. Haldane a pu évangéliser à Montauban, non comme un « météore », mais pendant deux ans (1817-1819), travaillant, publiant, causant avec des ministres, sur les bords du Tarn ou du Tescou, achevant de « réveiller », ou convertissant : par exemple, les deux frères Lourde-Laplace, dont l'un convertit Audebez (2). Le biographe a fait honneur au gouvernement de « M. de Villèle », (il le répète), d'avoir empêché que le « pieux Ecossais », connu pour « l'inflexibilité de sa théologie », ne fût expulsé ! Villèle n'était alors ni président du conseil, ni même ministre, au temps du gouvernement constitutionnel et modéré, selon la Charte. Lainé et Decazes ont été successivement à l'Intérieur. Il se peut d'ailleurs que l'attention de Villèle, puissant à Toulouse comme à Paris, ait été attirée sur l'étranger. Politique, et sachant bien qu'il faut apaiser, dans le Midi, les haines et les dissidences religieuses, il a pu conseiller de s'abstenir. Les Bonnard, les Chabrand, les Marzials, les Vergé et les Gachon, développent les œuvres, avec le concours d'autres chrétiens, préparent les voies, tendent la main à de grands missionnaires du Réveil, étrangers ceux-là. Les missionnaires propagent le premier Réveil, moins doctrinal et théologique que pratique, moral, renouvelant la vie religieuse individuelle, touchant les cœurs, remuant les consciences, évitant les discussions irritantes, portant l'enseignement de la Parole et découvrant la perspective du Salut. Menacés Pyt, Neff, ou Cook trouvent

---

(1) BOURCHEMIN, *op. cit.* p. 184 et sq. GUIZOT. *op. cit.* p. 153.

(2) Robert et James Haldane. II pp. 80, 87. Sur les pasteurs Lourde : A. D. Tarn-et-Garonne, 50 V1.

dans l'Eglise Nationale des amis pour les défendre. De leur séjour en pays méridional, les Archives parlent peu, car ce sont les conflits qui font grossir les dossiers.

Le 20 septembre 1819, Decazes demande au préfet de l'Ariège des renseignements sur un sieur Pyt, âgé de 23 ans, natif de Sainte-Croix en Suisse ; il a été trouvé dans le Nord porteur d'un passeport délivré à Saverdun. Le Préfet répond : « Pyt est arrivé à Saverdun, le 19 juin 1818, appelé par le Consistoire comme suffragant. Aucune plainte ne s'est élevée contre lui dans l'Ariège. Le préfet ignore qu'il ait cherché à répandre d'autres doctrines que celles que son devoir lui prescrivait. » Nous savons que le préfet de l'Ariège se loue des pasteurs Vergé et Gachon. Il consulte volontiers les principaux du culte protestant, parmi eux, M. d'Ounous, justement considéré, maire de Saverdun, puis député. A Pyt, il a ouvert sa maison (1).

Neff, avant de vouer toutes ses forces à sa mission d'apôtre, et de pionnier de la civilisation, dans les hautes vallées de ses montagnes, a connu, à Mens, des tracasseries. N'était un mot bref : « refusé », sur une demande du Consistoire pour la formation d'une Société Biblique, nous n'en saurions rien. En 1822, le préfet du Gard, référant de certaines difficultés relatives au Consistoire d'Anduze et à l'administration « du sieur Soulier, président », ajoute : « Il y a quelque temps qu'un anglais nommé Cook apparut à Anduze et qu'il y prêcha dans des réunions particulières où l'on assure que la politique n'était pas étrangère à sa mission ; toutefois, je n'ai rien de positif à faire connaître à V. Exc. à ce sujet. » Le comité de l'Intérieur consulté par le Ministre, et saisi de la question de la dissension des pasteurs, « ne croit pas devoir s'y arrêter ». Une haute personnalité protestante, qui, depuis 1815, veille sur ses coreligionnaires du Gard, et garde à l'Intérieur, au Conseil d'Etat, des amis, des obligés, a-t-elle eu l'occasion d'intervenir ? (2).

Suivons les missionnaires dans les vastes champs de travail des pays du Nord et de l'Est, ruinés par la guerre, où des âmes abandonnées sont à conquérir. Recherchons comment il est répondu aux quatre questions : la propagation du Réveil présente-elle quelque danger par des origines étrangères, par des liaisons politiques, parce qu'elle menace les Cultes chrétiens ou la religion d'Etat ?

---

(1) A. N. F^{19} registre 235 : lettre de Decazes. A. D. Ariège : 76 K^{t} et MH^{65} : Lettres du Préfet, 13 avril, 20 septembre 1819.

(2) A. N. F^{7} 9768 : 12 février, 25 octobre 1822. Les dossiers de demandes de naturalisation ne sont pas communiqués.

II. — Antagonismes et menaces de persécution

Le rapport général du Ministère de l'Intérieur, remis au ministre le 5 mai 1818, sur les dissidents, ne traite pas seulement de la Petite-Eglise catholique. Une minute, annexe du rapport, précise : « On pourrait peut-être citer comme un autre danger pour la Religion les sectes anglaises des Méthodistes et des Quakers, celle des méthodistes surtout, dont on connaît l'esprit de prosélytisme. » Par Coutances, est venue une indication : « un ministre anglais de cette secte est venu s'établir à Cherbourg... Le curé de cette ville s'en est plaint. Il a été notifié au ministre anglais la défense de réunir plus de 20 personnes à ses offices. » Il n'est pas besoin d'insister, car ce cas est bien connu. Devant l'émoi des autorités locales, et leur embarras, le ministère a prescrit d'agir « avec énergie et prudence. » Si les réunions tendent à une publicité dangereuse, après avoir employé « les voies de la persuasion et les remontrances », il faudra en venir aux dispositions du Code Pénal, aux articles 291 à 294. « On les applique bien pour les dissidents appelés de la petite-Eglise », et non sans avoir temporisé. On a découvert dans la Manche une secte des « Rondelistes » et deux prêtres dissidents, à Cherbourg même, en 1816. Quant aux méthodistes, « un gouvernement voisin a prévenu le gouvernement français des dangers de cette secte, dont les ministres protestants de France.. sont allarmés » (1).

L'année suivante, Decazes, ministre de l'Intérieur, reçoit du préfet du Nord, le 27 août 1819, l'avis qu'Henri Pyt s'est rendu à Valenciennes, distribue des exemplaires de la Bible de Sacy et convoque des réunions. Il a rédigé, pour « les magistrats » deux ou trois pages, rappelant la ruine de l'homme, l'impuissance de se sauver lui-même, la rédemption par le sang de Jésus. Le ministre demande les pièces, fait enquêter à Paris (2). « Ne serait-il pas plus convenable (et en même temps facile) d'engager le jeune étranger... à retourner dans sa patrie ? » La préfecture de Lille, l'évêché de Cambrai sont en des mains libérales, celles du comte

(1) A. N. F^{19} 5600. F^{7} 9766 : minute de lettre du 29 juin au Préfet. Cf. J. Pannier : *L'Eglise réformée de Cherbourg*. B. S. H. P. F. 1932, p. 81. J.-P Martin : « Le Méthodisme Wesleyen en Basse-Normandie », dans « *Normandia* », 1936 (surtout lettre du 31 janvier 1818, pp. 36-37). L'évêque de Coutances écrit (6 juillet-F^{19} 10931).

(2) Cf. pour la comparer aux renseignements d'archives : *Vie de H. Pyt*, par Guers, 1850.

de Rémusat, celles de Mgr Belmas, ancien constitutionnel, très attaqué. Le pays, de culture et aussi de manufactures, d'ateliers ruraux, d'industrie à domicile, est à surveiller, jusque dans la Somme. Il y a des gens « qui pensent mal ». Pyt, en attendant les réponses, est laissé tranquille. Mais, le 15 novembre, Decaze écrit : « Le sieur H. Pyt n'est revêtu d'aucun caractère ecclésiastique... il s'annonce comme investi d'une mission qu'il assure tenir d'une Société qui s'est formée à Paris en 1817, et dont le pouvoir dirigeant est actuellement à Londres... à Paris, le même individu a été connu sous le titre de pasteur de la religion réformée et comme tenant sa mission d'un consistoire établi en Suisse... dans aucun cas, il ne peut lui être permis d'exercer un culte *inconnu* ni de former des réunions qui auraient un but clandestin... sous la dépendance d'un *pouvoir dirigeant* existant hors du royaume. » (1). Ecoutons, deux ans plus tard environ, le mauvais son de cloche de la police :

« Il a parcouru... une partie de la France et entre autres le diocèse de Cambray où l'insouciance et la tolérance excessive de l'Evêque lui donnaient toute la latitude possible. Il a prêché à Cambray, à Nomain près d'Orchies, à Licelles, Saulzoir et Quiévy... L'Eglise de Nomain est composée de près de 200 personnes, toutes anciennement catholiques. Le premier qui se soit fait protestant existe encore. C'est dans cette Eglise que M. Pijt (sic) a occasionné un schisme. Les uns ont conservé leur première confession de foi, les autres se sont constitués en église méthodiste. Il est impossible de se faire une idée de l'exaltation de ces derniers. Les suites de ce schisme ont été telles que, sur la réquisition des Pasteurs des Eglises voisines, le Gouvernement crut devoir s'en occuper. L'Eglise de Saulzoir est également composée d'anciens catholiques. Le premier protestant existe encore : ils sont au nombre de 160 » (2).

La note « renvoyée au Préfet de Police », continue :

« Voici l'abrégé des dogmes de ces agents de la Société anglaise : chaque fidèle peut et doit lire l'Ecriture Sainte, inspiration immédiate du Saint-Esprit. Agapes ou repas de charité. Baiser fraternel. Prédestination dans le sens le

---

(1) A. N. F[19] reg, 235. Ministre aux préfets : de Police, 20 septembre 1819 ; du Nord : 20 septembre, 15 novembre.

(2) F[7] 9235 : Le Ministre a défendu de laisser prêcher des ministres autres que ceux soldés par le Gouvernement... Deux jeunes gens de Nomain sont à la solde de M. Pyt, pour colporter ses Bibles dans les villes et surtout les campagnes.

plus rigoureux. Nulle prédication de morale. Pas de Liturgie. Cène tous les dimanches. Point de préparation pour prier ou prêcher. Tout doit être dit d'abondance ; les femmes peuvent, comme les hommes, parler dans les réunions, lorsqu'elles se sentent inspirées. Confession publique qui consiste à rendre compte des différentes impressions, des différents dons de la grâce. Point de Collège ni d'Université. Aller y étudier est vouloir acheter le don du Saint-Esprit. Liberté, égalité la plus parfaite entre les frères et sœurs. Lecture de l'Ecriture sainte, sans notes ni commentaires. Le Baptême à l'âge de discrétion et par immersion, etc... Pour les plus grands détails, consulter l'ouvrage de M. Curtat, pasteur du Canton de Vaud, sur les Conventicules. »

La note nomme en outre Mejanel, « fondateur, à Paris, d'une petite Eglise de séparatistes ; une petite division de son Eglise se réunit chez un M. Anglais (n° 109 de la rue du faubourg St-Denis) ». Elle nomme Porchat. « M. Chalmey, négociant à Orléans, pourra donner l'adresse de M. Pijt, ou bien M. Mejanel... ». M. Bost, à Colmar, est nommé aussi. « ces MM. et leurs disciples sont tous en communion avec les nouveaux sectaires qui se sont formés dans la Suisse, le Dannemarck (sic), et la Prusse, et contre lesquels le Gouvernement de ce dernier pays vient de prendre des mesures si sévères. On leur donne indifféremment les noms de Puristes, Pietistes ou Voyants. ».....

Que la police puisse connaître l'adresse de Pyt, ou l'adresse de Mejanel, en interrogeant « Mme Pauquet, rue des Martyrs », rien d'étonnant... Qui l'a guidée dans la rédaction de cet « abrégé », de cette généralisation sur les « dogmes » du Bourg-de-Four et des Congrégations écossaises ? « De l'établissement des Conventicules... » ne peut pas suffire à nous éclairer sur ce point-là.

Porchat, — l'un des convives du « repas des douze », — est, en 1822, dans l'Aisne, à Hargicourt, qui compte plus de 500 protestants (1). Depuis le 16 juin, l'ex-régent a commencé « un Cours de Morale Evangélique ». Il est « éloquent », monte en chaire deux fois par jour. Tous les protestants des diverses communes de l'arrondissement de Saint-Quentin « arrivent en telle foule qu'il y en a sur les fenêtres, en dehors du temple. Il en vient du département de la Somme,

(1) A. N. F[7] 9766. Lettres du Sous-Préfet, 20 juin ; du Préfet, 8-31 juillet, 10 août, 5 septembre. Cf. notice « J.-A. Porchat, ministre du St-Evangile, 1866, 8° (remise par sa femme, très intéressante à rapprocher des documents).

il y en a même de la Champagne... Les catholiques s'offusquent, de ces fréquents prêches qui avaient de même lieu vers l'époque et au commencement de notre révolution. » Le sous-préfet souhaite que ces réunions, faites « avec une sorte d'éclat, n'aient aucun but politique ». Un homme « intelligent » a été chargé d'assister aux prêches, et de rendre compte, « de ce qu'il entendra ». A son tour, la préfecture adresse rapports sur rapports. Et le maréchal de camp, comte de Floirac, ancien page de Monsieur, émigré, ultra, véhément parfois, n'est pas indulgent. Préfet de l'Hérault, il n'a jamais su donner « une réponse satisfaisante » dans l'affaire des troubles de Villeveyrac. Il professe la tolérance, fondée « sur la charité chrétienne », et non sur « l'indifférentisme, malheureux fruit de la philosophie moderne » (1). Les catholiques sont d'abord allés au prêche, puis se sont retirés progressivement. Le préfet demande à l'Evêque de Soissons, Mgr Aubin de Villèle, « ce qu'il pourrait savoir. »

« Porchat est âgé d'environ 30 ans, a une mise et un extérieur modestes, beaucoup de flegme et un organe extrêmement doux. Il maintient qu'il ne prêche que les vérités de l'Evangile et les plus saines doctrines religieuses. Il témoigne, sans affectation, beaucoup de respect et de soumission envers l'autorité. » On dit qu'il est né à Genève, mais lui-même déclare être né à Paris en 1792, et que « ses auteurs sont originaires de la Suisse ». Et pour la police, qui cherche, l'acte de naissance « François-Elisée Porchat », au registre 30 de la Municipalité, lui donnera raison. (2).

Des ministres protestants, bien placés pour être renseignés, sont interrogés à Paris, où Porchat a séjourné. « MM. Monot père et fils le connaissent sous des rapports avantageux. Ils ont déclaré qu'il était incapable de tromper l'autorité... ». D'autres indications viennent du « sieur Juira, 8, rue de la Cerise, au Marais », c'est-à-dire de M. Juillerat, rue de la Cerisaie. Tout annonce dans le prédicateur d'Hargicourt « un homme incapable de se mêler d'une chose aussi terrestre que la politique ». Le Comte, pourtant, s'impatiente. Porchat « qu'on dit anabaptiste », ne doit pas continuer à venir, de Santin (Somme). Il n'a ni vocation, ni autorisation. Le sous-préfet l'avertit : alors « sa femme, qu'on dit jeune et très jolie, est venue... faire à Hargicourt des

(1) A. N. F[7] 9768 : Lettre du comte de Floirac, 14 février 1817.
(2) F[7] 9766 : pièces au dossier, jusqu'en 1826. Il n'est pas donné d'autre prénom.

lectures évangéliques... une espèce d'Illuminé, nommé Ladan (sic) sabotier... venant de Nomain, prêche, dans des maisons particulières, des gens rassemblés par centaines à la porte... on les fait entrer par séries de 19... Porchat tourne autour d'Hargicourt ; il a prêché au village de l'Empire, à Templeux » (hors du département, à un quart de lieue)... « dès qu'il arrive, les travaux cessent, les ouvriers quittent les ateliers ; tous courent l'entendre. Les curés et les ministres s'alarment... et les ennemis du gouvernement se réjouissent, se flattent d'y voir le germe de désordres fâcheux » (1). L'autorisation de principe est venue de Paris : les anabaptistes ne sont pas reconnus en France. Le préfet a bien fait d'interdire Porchat. En avril 1823, le doux obstiné vient toujours « du château de Sentin ». Dans les maisons, dans les bois, il a pour auditeurs des catholiques et des protestants « les moins attachés à leur religion ». Le 7, Méjanel prêche dans une grange, après une cérémonie funèbre. Le consistoire particulier d'Hargicourt prend une délibération, et il a été dressé procès-verbal. Porchat, Méjanel, et celui qui a prêté « sa maison » sont traduits et condamnés en correctionnelle. La nouvelle est sue, à Nîmes et dans les Hautes-Alpes. Les juges de Laon, en appel, réduisent la peine à l'amende et font grâce de la prison (2).

Le préfet, chargé de l'ordre, n'a pas voulu des rassemblements d'hommes et de femmes « qui abandonnent le travail, parcourent en masse les campagnes, font des pauses à tous les cabarets ». Il se déclare satisfait du Consistoire, et du Maire, qui est protestant. Mais plus tard ? Pareille rigueur ne peut être qu'exceptionnelle. « Qu'est-ce qu'une amende, pour ces fanatiques qui, recommenceront le lendemain ? » Retiré dans la Somme, aux limites de l'Aisne, Porchat revient fréquemment. En dépit de difficultés extrêmes, il ne quittera pas la Picardie (il réside à Hervilly), avant 1828. Le maire d'Hargicourt dresse procès-verbal ; en juillet 1825, le tribunal de Saint-Quentin renvoie l'affaire « à un plus ample informé » : « des raisons de prudence ont dicté cette décision dilatoire. » Comment prouver que Delhorbe, « suicidé », est devenu fou par suite du « fanatisme » ? Une

---

(1) *Ibid.* Lettres des 21 août 1822, 2 avril 1823 (préfet) ; 29 août 1822, (Directeur de la Police), et la note du 19 août (1822), de la 1re division de l'Intérieur au Directeur de la Police. Porchat est marié à une Anglaise.

(2) Bost : *Lettres et biographie de F. Neff*, I, p. 253. Cf. *Les Mélanges de Religion*, 1823.

procédure est instruite, dans l'affaire Catherine Verrier ; le fait « d'évasion », mis au compte de « la secte », ne peut constituer l'enlèvement de mineure. Le fait grave est que Porchat « dogmatise » ; des « disputes théologiques » ont lieu dans les rues. Est-il « puritain », « calviniste », « anabaptiste » ! Le mot détourné de son sens, évoquerait à tort, ici, la secte hérétique, la révolte sociale. Pyt, Porchat, « baptistes » se sont défendus. Ils sont venus évangéliser, non baptiser, ou rebaptiser. « Ils ne prennent aucun nom de secte. Chrétien est le seul qu'ils veulent qu'on leur donne ». La justice s'est occupée, en 1822, des rassemblements de Nomain, où les « anabaptistes » auraient un temple. Et ceux-ci ont répondu, « par l'organe d'un sieur Ladam », qu'ils n'avaient pas de chefs, se bornaient à lire « les sermons du sieur Denardin, et à prier Dieu ». Le « séparatisme » préoccupe « M. Defélice », pasteur-président, M. « Colany », pasteur de Lemé. L'avenir du Réveil est intéressé. L'Etat se réserve : « ces sectaires étant paisibles », il ne faudrait pas leur donner le mérite « d'une persécution » (1).

La dispute théologique, signe avant-coureur, dans le Nord, d'un nouvel âge du Réveil, est née, à Strasbourg, au passage d'Ami Bost, en 1819. Elle est dangereuse. L'Alsace, pays mixte, d'administration difficile, veut la paix entre les cultes : on en compte quatre. L'opinion est traditionnelle, à la préfecture, qu'il faut, pour acclimater le régime, beaucoup ménager les luthériens, et se garder d'émouvoir, « à l'extrême frontière », le flegme alsacien ».

Nous avons un témoignage, celui de Bost lui-même. Les « Mémoires », vivants, sont vrais, sincères. Mais l'auteur n'a pas tout su (2).

Le préfet, vicomte Decazes, est un « parfait gentilhomme ». Il peut être un père pour ses administrés. Les notes transmises à son frère, d'Alsace, en 1819, attestent qu'il a déployé, parfois, « la sévérité de l'homme du pouvoir ». « Dans le courant du mois dernier, il arriva ici deux ministres du saint Evangile, M. Bost et Empeytas. Ces MM.,

---

(1) F[7] 9768 : comte de Murat, préfet du Nord, au Min. de l'Intérieur, 15 juin 1822. Cf. les études de P. Beuzart : *Une petite église protestante en Picardie... Parfondeval*, 1926, et *B. S. H. P. F.* 1930, p. 448 (S. Gobat).

(2) P. Beuzart : « Ami Bost... » 1894. *B. S. H. P. F.* 1926, p. 225 : H. Strohl : *Bost et Oberlin, précurseurs du Réveil*. Sur Bost à Strasbourg, et sur Bott, cf. P. Leuilliot : *Revue d'Histoire et de Philos. religieuses*, t. IX et t. XI.

dont le premier est élève de Me de Krudener, appartiennent à la nouvelle secte qui a pris naissance à Genève... A Strasbourg, M. Bost publia un écrit violent dans lequel il attaquait l'introduction de M. de Haffner à la nouvelle édition de la Bible. Cette brochure, marquée au coin d'une exaltation fanatique, contient les invectives les plus grossières et les plus indécentes contre le doyen de la Faculté de théologie. Elle appelle sur lui la vindicte publique et excite même à des voies de fait... Il est possible que ces MM. reviennent... il serait peu prudent de donner asile à des hommes repoussés de chez eux comme dangereux et qui ont déjà fait leurs preuves parmi nous...» Le préfet « par précaution » demande à S. Exc. l'autorisation, au cas ou MM. Bost et Empeytas se représenteraient, de les faire conduire, « au besoin », hors du royaume (1). La suite est connue. Le missionnaire doit promettre « de ne pas se mêler de querelles théologiques ». « Cette promesse, il ne l'a donnée qu'à demi, et encore en déclarant qu'il ne croyait pas qu'elle pût être exigée. J'ai cru devoir m'en contenter. Qu'aurait produit plus de rigueur ? Ainsi que l'autre étranger... celui-ci aurait appelé dans la lice des journaux le gouvernement qui se serait tu. Mieux valait sans doute se montrer satisfait, sans avoir tout à fait sujet de l'être ». D'une écriture nette, et de sa plume diligente, Bost a couvert dix pages pour démontrer la pureté de sa cause et de sa conduite. Il ne peut être expulsé : « Quelle loi est-ce qui empêche en France un chrétien, un citoyen, un ministre, soit étranger, soit indigène, d'écrire sur la Religion ? Si on ne se permet ces choses envers moi qu'à cause de ma qualité d'étranger, je demande si c'est là l'hospitalité dont on jouit dans un pays qui se pique de vivre sous des principes nobles et libéraux... » (2). Celui qui a écrit cette protestation indignée est né dans un pays libre, à la porte de la France, que son aïeul a quittée pour raison de religion. Des instructions précises, ne laissant aucun doute sur les droits des étrangers, « eussent été utiles » au maire, chevalier de Kentzinger, et au vicomte Decazes... Et Bost est parti « volontairement ». A Colmar, pendant la troisième mission, il est défendu par les administrateurs ; il « paraît n'être occupé qu'à ramener les chrétiens... et même les Juifs aux préceptes de l'Evan-

(1) A. N. F^7 9767 : rapport du Ministre de l'Intérieur, 22 septembre 1819 ; réponse, 16 octobre ; rapport du 30 novembre.

(2) F^7 9767 : Mémoire du ministre A. Bost au sujet de l'écrit qu'il a publié au mois d'août 1819 (20 novembre).

gile », et n'a pas enfreint les lois. Le baron de Müller, maire vaniteux, mais honnête, ne sera pas « un instrument de persécution ». Le comte de Puymaigre, émigré, ex-fonctionnaire impérial, « bienveillant et léger », a remplacé Sers, préfet protestant et « trop libéral » ; il réagit contre la gauche. Les entraînements d'une vie aventureuse n'ont jamais anéanti » des sentiments de foi catholique que Lacordaire réveillera (1). Il sait que le jeune missionnaire a « une tête ardente, de l'instruction, beaucoup de mysticité ». Il a parcouru « la brochure allemande faite par le sieur Bost contre M. Mœder, pasteur à Strasbourg » : les propositions contre lesquelles s'élève le jeune ministre de Genève paraissent « très hardies en matière de catholicisme et ont pu motiver une forte opposition de la part de certains théologiens ». Bien plus, sur l'ouvrage « Qu'est-ce que l'Evangile ? », le préfet consulte un prêtre catholique et un ministre protestant, l'un et l'autre connus pour leurs lumières et leur sagesse. Il en résulte : « que les assertions de M. le pasteur Mœder tendent à altérer le christianisme... sont aussi destructives des principes de Luther et de Calvin que de ceux de la religion catholique, ... ont pour but d'opérer une nouvelle réforme... ce n'est pas le sieur Bost qui est le novateur, mais bien le sieur Mœder ». Or, Puymaigre a démontré « la tendance d'une partie du clergé des religions dissidentes à adopter les dogmes du christianisme rationnel qui compte beaucoup de prosélytes dans la Basse-Allemagne et qui n'est au fond qu'un véritable déisme ». Ce serait « un grand malheur pour l'Etat de voir se propager parmi le peuple ce déisme invoqué par les novateurs, parce qu'ils ne le considèrent que comme un moyen d'arriver sûrement au renversement ou à ce qu'ils appellent la régénération des gouvernements existants. » (2). Curieux raisonnement du préfet de droite, qui trouve en Bost un allié intattendu.

Cependant les plaintes parviennent : du pasteur Hitschler « président du Consistoire de la Confession d'Augsbourg » : du pasteur Mœder, président du Consistoire de l'Eglise Réformée de Mülhausen. C'est encore, transmise par lui, jointe au dossier, la lettre amère, attristée, dure aussi, de la Compagnie, de Genève, signée Chenevière : « le fils du chantre de l'une de nos Eglises, ... consacré par nous au Saint-Minis-

(1) Cf. : *Souvenirs sur l'Emigration, l'Empire et la Restauration*, du comte de Puymaigre, et *Souvenirs d'un préfet de la Monarchie* (Mémoires du baron Sers).

(2) F[7] 9767 : lettre du Préfet, 7 juin 1821 ; cf., aussi, 26 mai.

tère ... n'est point pasteur ... il va, dans les Eglises réformées, attaquer les Pasteurs... ». Puymaigre ne peut pas expulser Bost. Le baron Mounier, directeur de l'Administration Départementale, fait surveiller, sous réserve de l'emploi de la rigueur, s'il est nécessaire. Et le jour semble venir quand on trouve, dans un ballot, « Les signes du Temps », sans nom d'auteur (1). Puymaigre s'est retourné. A Mounier, disposé encore à adoucir, il désigne les passages où, cette fois, la Religion romaine paraît attaquée : « le Papisme vient compléter cette grande conjuration des hommes contre le Sauveur ... le papisme chancelle, devant son chancelant adversaire, le protestantisme... ». Bost, « paraît vouloir coopérer à la fondation d'une secte qui ne serait ni la religion catholique, ni la religion protestante, mais qui tiendrait de ces deux religions. ». Son rôle « paraît devenir dangereux pour la Société ». N'est-il pas apôtre de la Société des Méthodistes de Londres ? Cette lettre est du 16 février 1822. Bost est renvoyé par décision du 25, comme étant devenu « sujet de trouble » par ses prédications et ses écrits. Il invoque, de Londres, par une supplique du 22 novembre, le témoignage du Préfet du Haut-Rhin : « ce fonctionnaire même a demandé son expulsion » (2).

Suivre les continuateurs — Louis Bott, de Guemar (Ht-Rhin) et Martin Fuchs, d'Eckbolsheim (Bas-Rhin) — à travers des péripéties, presque dramatiques, présenterait un intérêt. On les connaît mal, dans les préfectures, où on les soupçonne d'être étrangers. Fuchs, le cordonnier, « sombre et méditatif » fils d'une mère très pieuse, qui passait pour avoir été « de la secte des piétistes », veut ranimer « la ferveur des Luthériens ». Il ne veut pas porter la parole dans un temple, mais seulement dans des maisons particulières. Il appartient, peut-être, à quelque société politique secrète ? Les Méthodistes « sont aussi, par leurs doctrines, les missionnaires des radicaux ». Ensemble, ou séparés, Bott et Fuchs ne se laissent pas saisir aisément. Ils inquiètent par leurs amis, d'humbles gens, ouvriers ou maîtres-ouvriers, français, étrangers, à Mülhausen, à Guebwiller. Les mesures prises sont contradictoires : à Colmar, ils ne sont pas inquiétés ; Bott est « soutenu ». Le tribunal d'Altkirch le condamne (enseignement et vente d'écrits). Fuchs est

(1) *Ibid.* : imprimée à Genève (P.-A. Bonnant), 1821. (Lettre du 22 novembre 1821). La lettre de la Compagnie est du 30 juin.

(2) *Ibid.* : Note du 2 janvier 1823. Le baron Mounier est Directeur de l'Administration départementale *et de la Police*.

expulsé de Wissembourg. Le préfet est désavoué : « on n'avait pas le droit de le chasser de la ville ... il fallait le faire poursuivre en vertu de l'article 291... » (1).

III. — Propagande catholique, séparatisme et « prosélytisme » du Réveil

L'action policière a amené une découverte, à Wissembourg. Les évangélistes sont autorisés et récompensés par une « Société Continentale des Missionnaires de l'Europe, à Londres » ; Fuchs en recevrait 3.000 francs par an. Un Comité comprendrait : « Trumond (ou Dremmond) » président, « Stenette », secrétaire, et des alsaciens (2). Des renseignements sont demandés à l'ambassadeur. D'autre part, le maire de Mülhausen a adressé un imprimé, qui circule en Suisse, et qui porte un P. S. « répréhensible », écrit à la main. Cette « lettre des Ministres orthodoxes du canton de Vaud », signée Chavannes, François Olivier fils et Juvet, notifie leur décision de se séparer de l'Eglise Nationale. Le « prosélytisme », en provenance de l'Angleterre, « le séparatisme », après le Réveil vaudois, voilà des révélations d'importance, en 1824, quand la majorité de 1815 se retrouve à la Chambre et, Villèle à la barre, groupe la Droite autour du pouvoir.

Corbière est ministre de l'Intérieur ; de Lavau est préfet de police, Franchet d'Esperey, directeur de la Police Générale, l'un et l'autre inscrits à la Congrégation. M. de Lourdoueix, élève de Pontlevoy, ami de Genoude, soutenu par Decazes, ensuite rédacteur à la Gazette de France, dirige la 2e division au Ministère : Cultes non catholiques, Sciences, Lettres et Beaux-Arts, Journaux et Théâtres, et Faculté de Théologie protestante. Les protestants peuvent avoir des inquiétudes : le champ même des œuvres est strictement limité. Sauf exception («tolérer sans accorder »), le refus d'autorisation pour les Sociétés Bibliques devient général. « Les sociétés bibliques, tranche une note, sont bien moins une affaire religieuse que politique.... »

(1) *Ibid.* : Lettre du Sous-préfet de Wissembourg, 19 juin 1824. Essler (de la Silésie autrichienne) ouvrier aux ateliers de tissage Schlumberger-Steiner, à Mülhausen, est expulsé. Guebwiller (plusieurs milliers d'ouvriers), a des assemblées.

(2) F7 9767 : P.-V. de gendarmerie, 17juin 1824. Outre Drummond et le secrétaire : D. Beck, boulanger à Strasbourg ; G. Rosser, laboureur à Eckbolsheim ; Abt, Vœgelé, vignerons à Colmar.

De jeunes ministres vaudois, Chavanes et Juvet, les Rochet, les Olivier, Barbey fils, ex-suffragant de Rolle, bannis ou chassés par la « persécution », ont trouvé asile en France, où, d'ailleurs, « le chapitre de la séparation ne va pas et n'ira jamais aux réformés » (1). François Olivier, respectueusement et comme « un homme ignoré », écrit à Corbière. Il désire pouvoir rendre son ministère utile à ses compatriotes : « Des raisons semblables à celles qui m'ont contraint de quitter l'Eglise Nationale de ma patrie m'empêchent de me joindre à l'Eglise protestante de Paris, quoique je me rattache de cœur à la confession de foi des Eglises réformées de France ». Encouragé par la Charte, F. Olivier demande l'autorisation de tenir des assemblées d'édification, de célébrer un culte, et de prêcher publiquement. Il est répondu — réponse de principe — qu'un ministre non institué ne peut être autorisé à exercer le ministère.

Bientôt apparaît, en marge des rapports et sur les dossiers, non pas, à vrai dire, comme « injure ignoble », à cette date, mais comme étiquette administrative, ce mot « momier, mômier, momiériste », qui restera. Son sens est précis : il désigne en Franche-Comté, au pays de Gex ou de Montbéliard, en Lyonnais, aux confins du Velay et du Vivarais, sur la bordure des Cévennes, des individus, des groupes séparés, en rapport avec Genève et le canton de Vaud. Bien plus tard, par extension, par déviation de l'expression populaire, — et de plus en plus péjoratif, — il sera employé, exceptionnellement, pour des Wesleyens (2), « Méthodistes, de Suisse ou d'Angleterre » est le terme général. Ils sont dénoncés comme agents « du prosélytisme », ou par des préfets, ou par des évêques. Les pressions s'exercent par des lettres personnelles (nous pouvons les lire), par des démarches qui viennent de haut. Un prélat dirige les Affaires Ecclésiastiques. La « Religion de l'Etat » étend largement sa propagande. Deux activités spirituelles se développent, voisines. Sur la marge de ces domaines, des « frères séparés» se rapprochent, soit pour se combattre, soit pour se réunir. L'abbé Cadiot, curé de Gurat (diocèse d'Angoulême), a abjuré au cours d'un voyage à Genève. Il aurait reçu des fonds « de la Bourse commune», c'est-à-dire de la Société

(1) L. Burnier : *Notice sur A. Rochat*, 1848, p. 128. A. N. F[19] 10932 : lettre de F. Olivier, 29 mai 1825.

(2) A. N. BB[30] 436 : lettre du Min. de l'Intérieur, 14 août 1857 (Montélimar). Cf. le pamphlet : « Les Momiers anglais à Lyon » 1848.

Biblique de Londres ». Il aurait été aidé aussi par un riche Anglais, Chancey Brown, dont la fille est très jolie. « On assure... qu'en changeant de religion, l'abbé Cadiot a espéré pouvoir l'épouser ». Cet abbé connaît tous les jeunes ecclésiastiques... Le préfet du Gard se plaindra plus tard de sa présence à Anduze, chez le pasteur Soulier, Le préfet de la Charente veut faire expulser l'Anglais. Mais sa lettre porte : « attendre» (1).

Pyt a organisé, sinon fondé, l'Eglise de Bayonne, dans une position exceptionnelle pour l'évangélisation. Mgr d'Astros met ses efforts à faire supprimer l'allocation annuelle du Conseil municipal, et surtout à empêcher qu'un ministre calviniste soit établi à Bayonne et payé sur les fonds de l'Etat. « Pourquoi élever, sans nécessité, autel contre autel dans une ville aussi importante que Bayonne, et honorée d'un siège épiscopal et de la résidence de l'Evêque ? ». La vie d'Henri Pyt conte la controverse, courtoise et pressante, entre le prélat et le ministre. Celui-ci ne semble pas avoir en à en souffrir. Ces contradicteurs vont au même but : la « la gloire du Sauveur... » dans un monde « qui le méconnaît encore » (2). Plaintes, à Chartres, en octobre 1826, de l'abbé Evette, vicaire général. Les protestants bâtissent un temple dans la paroisse de Guillonville, l'ancien champ de travail de Pyt, où « Jacques Ferdinand » s'est rendu. « Mgr l'Evêque en est tout désolé... ». Plaintes, d'Amiens, sur une mission » de deux Suisses, Jacquarre et Kachemarre (ou Cachemaille), dans l'arrondissement de Doullens. Ils ont pouvoirs, de jeunes ministres vaudois (3). Plaintes à Lyon, de l'archevêque d'Amasie, administrateur du diocèse, après la trouble affaire de Marcy-Sainte-Consorce, prolongée jusqu'en 1827. L'argument politique est invoqué ; il est invoqué encore, lorsque les curés de Saint-Etienne, l'année suivante, l'archevêque, le préfet, demandent l'éloignement du jeune ministre Henriquet, du canton de Vaud, qui parle dans une grange, à des ouvriers, « dans le quartier le plus populeux ». Les doléances de Mgr de Pins, volontairement inquiétantes, évoquent, en des termes analogues et dans deux cas différents, les souvenirs de 1793, les menées factienses « sous

(1) A. N . F[7] 9766 : lettres du préfet de la Charente, mai-août 1823 ; F[7] 9768 : du préfet du Gard, juin 1824.

(2) *Ibid.* F[19] 348 : lettres de l'évêque, 1822-1825. Guers : *op. cit.* p. 198, pp. 347-348. *B. S. H. P. F.* t. 83. p. 614.

(3) A. N. F[7] 9768 : octobre-novembre 1826.

le manteau du protestantisme». Sans preuves, à des mouvements politiques ne mêlons pas le Réveil (1).

Il est « sonné » sur les hauts plateaux salubres, au climat rude de la Haute-Loire, de l'Ardèche, parmi les prés et les bois. Un « troupeau nombreux » se dissémine dans neuf ou dix communes, autour de Saint-Voy. Lhuilier est venu de Genève, en juin 1825. Barbey, ministre, a montré un zèle ardent. Les curés des paroisses lui ont adressé des « invitations » : l'évêque du Puy est Mgr de Bonald. L'abbé de Bonald a présenté autrefois au duc de Richelieu M. Vuarin, curé de Genève, « bon à connaître ». En 1826, Louis Barbey évangélise dans les communes de Saint-Romain-le-Désert et de Devesset. Les gendarmes guettent, au lieu dit « du Grand-Fredier ». Le brigadier voit sortir, d'une grange à foin environ 200 protestants de tout sexe connus sous le nom de momiers ». « Les personnes formant cette réunion illicite étaient fort tranquilles et on y prêchait la charité ». Le tribunal de Tournon condamne, à 16 francs d'amende, par défaut. Barbey, malade, sera expulsé après satisfaction (2).

Des assemblées de « congréganistes momiers » continuent à se tenir en plusieurs points de l'arrondissement d'Yssingeaux : communes de Saint-Voy, de Tence, du Chambon. Fayard, « paysan dans toute la force du terme, ... vivant du revenu d'un petit domaine, sans aucune opinion politique, mais exalté... dans ses opinions religieuses au point d'acheter par le martyre, si nous en étions encore au temps des persécutions, le succès de sa croyance », adresse une déclaration de réunions religieuses, au Riou, hameau de la commune de Saint-Voy. Il veut être en règle avec le Code pénal, à l'abri de l'amende prononcée par l'article 294. Le maire transmet. D'étage en étage, l'affaire chemine. Franchet, directeur de la Police, observe : « il y a déclaration, interprétation de l'article V de la Charte ; la déclaration est-elle recevable ? ». M. de Lourdoueix répond par un raisonnement qu'il faut connaître, car il emporte la décision négative : « Je ne puis croire que l'article 5 de la Charte soit destructif des art. 291 et 294 du Code pénal. On peut professer librement sa religion sans avoir pour cela le droit

(1) A. N. F^{19} 10931 : rapports du préfet, II, 16, 25 octobre 1827. Sur Lyon, et Tarare (réunions de Genevois), F^{19} 365.

(2) F^{7} 9766 : dossiers Barbey (février, mars, avril 1826) et Fayard (novembre 1826). Cf. *Archives du Christianisme*, t. VIII, 1825, pp. 265-266. A Yssingeaux même, pas un protestant, « point de Congrégation ».

de faire partie d'une réunion non autorisée. Ni le mot religion ni le mot culte n'entraînent l'idée d'une assemblée. Le mot culte dans son acception rigoureuse n'appartient qu'à la religion catholique... elle seule a des actes positifs et par conséquent des ministres... les sectes protestantes n'ont que des dogmes de morale et des pasteurs... Si la dépravation de l'esprit allait jusqu'à ressusciter quelques pratiques des manichéens qui immolaient, dit-on, des victimse humaines à Satan, devrait-on, en vertu de l'article 5 de la Charte, *protéger un* semblable *culte*? ou laisser impunis les meurtriers ? Cet article 5 n'accorde la liberté et la protection que pour le mode de *culte* et d'adoration qui s'accorde avec les lois générales ». Il ne suffit pas « de déclarer au maire qu'on a imaginé un nouveau culte pour se placer au-dessus des lois ». Quant à « l'autorisation », « elle ne pourrait être donnée que pour une association ou un culte déjà autorisé ou reconnu... L'association ou le culte des Mômiers ne peut être considérée comme implicitement autorisée ou reconnue par la Charte, car la Charte n'a pu autoriser ou reconnaître ce qui n'existait pas ». C'est la décision ministérielle du 28 novembre 1826. Le Procureur du Roi à Strasbourg a fait condamner les pauvres « Herrenhüter », ou Piétistes. ou Illuminés ou Séparatistes de Bischwiller, « de caractère doux, ami de la paix », comme des fauteurs d'hérésie : leurs doctrines... « ne constituent pas un culte reconnu par la Charte.. comme opinions, du moment qu'elles ont reçu une manifestation publique, elles sont punissables » (1).

En l'année 1826, est parti de Londres, pour la France, le capitaine Edward A. Cotton « agent de la Société Biblique ». Il se dit lui-même envoyé par le Comité Continental de Londres pour la propagation de la Bible. Une lettre de recommandation signée Drummont (*sic*), président, le signale comme un missionnaire zélé. Il a d'autres lettres : pour l'abbé Grégoire, par exemple. Un billet, « en style mystique», le désigne comme « un frère dans le Seigneur, un ouvrier évangélique ». Vigier, étudiant à Genève, l'annoncera à Fayard, de Saint-Voy, comme un aspirant à la Jérusalem céleste. Artilleur d'assez grande taille, maigre « et d'une tenue indiquant l'aisance », Cotton est robuste et courageux, nous dit Neff. Ils passent ensemble le col d'Orsière,

---

(1) A. N. BB^{30} 436. Au Garde des Sceaux, 22 mai, 2 août 1825. Cf. F^7 9767 : Corresp. avec l'Intérieur.

dans la neige épaisse, avec dix guides, chasseurs de chamois pour la plupart. Nous pourrions le suivre, ce voyage en France, par les lettres des préfets, étape par étape, car les déplacements sont observés, non sans méfiance.

Le capitaine, en octobre, visite Hargicourt et Lille. Est-ce pour engager les protestants à une union « avec sa secte » ou pour connaître les différends entre les diverses sectes de protestants ? ». Il ira sans doute en Suisse, en Allemagne... Il passe par Paris, et voit Olivier ; par Lyon, et voit le ministre Albert Dantan, « de la secte des Mômiers » les pasteurs Pache et Claparède ; il assiste au prêche dans le temple de Lyon. Séjour prolongé, en novembre, dans la Haute-Loire, tenue régulière, plus fréquente, des assemblées, rencontres, et déclarations du sieur Fayard, qui semble inspirée par Ed. Cotton (1) « un plan concerté pour fonder la nouvelle secte «. C'est un voyage à Anduze, avec Gardes ; une assemblée dans le temple ; un rapport du secrétaire de la Société Biblique ; un passage à Montauban, accompagné par Bonnard ; une entrevue, en mars 1827, à Toulouse, avec le pasteur Chabrand, irréprochable, zélé, exempt de tendance au « prosélytisme », et MM. Courtois, banquiers, estimés et « bien pensants ». Les rencontres à Saverdun, à Calmont, avec Duchemin (élevé pendant trois ans en Angleterre), avec Philippe Falle, de Jersey, « chaud propagandiste ». charitable, bienfaisant, — sont suivies, sans doute, d'autres rencontres, à Bayonne, à Bordeaux, à Patay, à Nantes.

Les noms des personnes et des lieux sont évocateurs, à chaque étape. La mission qui s'achève par une tournée sur les côtes, en juin-juillet, a son but, et elle a son sens. Cotton « aurait visité tout le Midi de la France dans le but de connaître la position civile et religieuse des réformés en France, les besoins qu'ils pourraient éprouver, les secours que la Société Biblique serait dans le cas de mettre à leur disposition ». Dans l'arrondissement de Marennes, il ne manifeste pas d'autres vues que le soulagement de ses coreligionnaires. Ses discours « ont été très réservés à l'égard des affaires politiques ». Dans le Nord pacificateur, en Haute-Loire il apparaît comme l'animateur des « congrégations » de Momiers. Il ne paraît pas, en avril, au Mas d'Azil, et ne visite pas le président du Consistoire d'Orléans, en mai. Unissant,

(1) « Ce n'est qu'à son instigation que cet acte a dû être fait » Lettre du Préfet, 15 novembre).

coordonnant, il voit des pasteurs assez différents les uns des autres et diversement appréciés par les administrateurs (1). L'Etat ne peut s'y tromper. La politique de la Droite est de plus en plus inquiétante pour les protestants. De plus en plus, le rassemblement des forces, le groupement des bonnes volontés deviennent nécessaires, et le Réveil en bénéficie. La Société des Traités Religieux de Paris envoie chaque année son bulletin au Ministère : Marron président, Juillerat, Lutteroth, Wilks, F. Olivier, le baron d'Ounous... L'Etat ignore-t-il que le Réveil est le protestantisme lui-même ? Regardons agir, sous Martignac, Cuvier, Directeur des Cultes non catholiques. Le grand savant, luthérien orthodoxe, et impartial, veut la paix, la liberté.

Le Consistoire de Monneaux lui dénonce de nouvelles réunions de dissidents à Hargicourt. Cuvier note : « demander des informations plus précises et l'indication des individus ». La plainte s'évanouit, les inquiétudes se dissipent : « nous allons faire le possible pour ramener nos frères égarés... ». « On est satisfait », à la Direction (2). Mgr Feutrier, ministre des affaires Ecclésiastiques, fait observer au Ministre de l'Intérieur qu'il n'est pas conforme aux règles administratives de construire un temple à Patay sans autorisation du Gouvernement (3). MM. Waddington, manufacturier anglais, et M. Will, pasteur méthodiste, ont formé le projet de construction. L'évêque d'Orléans intervient, désapprouve, demande le maintien du *statu quo*, dans l'intérêt « de la Religion de l'Etat et de la paix du canton ». Cuvier, consulté par M. Patry, chef de la division du Cabinet, « avoue ne pas comprendre très bien comment, de ce qu'un particulier fait construire un édifice quelconque, un Evêque pourrait s'y opposer... Il est très important, si l'on veut enfin que les lois ne soient plus de vains mots, de ne pas admettre cette inquisition d'un culte sur les autres ».

Le Consistoire de Ferney demande l'autorisation d'indiquer chaque mois une réunion dans une maison particulière à Gex, où le culte « soit publiquement célébré ». Face à la Suisse, débouché de la Faucille, Gex n'est pas seule-

(1) Dans l'Ariège, en juin 1826, William Crook, se disant « lieutenant de la marine anglaise » a paru avant Cotton. Ph. Falle, ministre à Calmont, autorisé en 1825, à la résidence légale, gendre de Chabrand, a convoqué des réunions à Perpignan (octobre 1826).

(2) F[19] 10930 : 10 juillet, 20 août 1828.

(3) F[7] 9768 : 22 août 1828. Lettre de l'évêque d'Orléans : 2 septembre. Lettre de Cuvier. s. d.

ment carrefour des routes. Les influences religieuses se croisent, si près de Genève : aux Mômiers, « espèce de Jansénistes protestants », un procureur opposera plus tard la secte des Méthodistes catholiques, « espèce d'Eglise militante comme aux premiers temps du christianisme » .L'évêque de Belley ne voit pas sans inquiétude le projet du Consistoire de Ferney. Cuvier dit : « On craint le prosélytisme... c'est toujours la persécution qui fait des prosélytes, et non la tolérance. Ces oppositions tombent devant la Charte. Elle a parlé : qu'on la suive, et il n'y aura pas le moindre trouble. Les protestants sont aussi obéissants aux lois que les autres sujets du Roi » (1). Il faut distinguer. Une tolérance large peut et doit être pratiquée pour les cultes étrangers non autorisés en France, sous réserve que les règlements de police seront observés. Des établissements « précaires » — telles les chapelles anglaises qui intéressent la propagation du Réveil — se sont constituées : « il est tout simple... que des Français ne soient pas légèrement autorisés à former des congrégaitons séparées, en opposition avec les cultes reconnus par la loi, et presque toujours disposés à exciter des troubles et à produire des discussions politiques » (2). Le cas de François Olivier, ministre vaudois, est plus compliqué. Ses assemblées religieuses, ouvertes allée Marbœuf, transférées, en 1827, dans la rue Saint-Honoré, se tiennent, en 1828, dans une maison de la rue Traversière Saint-Honoré, deux fois par semaine. « M. Delavau », préfet de police sous Villèle, les a tolérées, bien qu'elles n'aient pas été autorisées en principe, après recommandations de l'ex-pasteur Soulier et du député-baron d'Ounous, soit auprès du préfet, soit auprès de M. de Lavédrine, attaché à la Section des Cultes non catholiques. En juillet 1828, quelques difficultés ont été faites par le Commissaire de police du quartier à la suite d'un article de la *Quotidienne*, du 30 juin : « on venait de rendre des Ordonnances sévères contre les Petits Séminaires des Jésuites ». Le Commissaire veut une autorisation, et réfère. M. de Belleyme, préfet de police sous Martignac, soumet la question. La réunion comprend environ cinquante personnes « tant nationaux qu'étrangers », et cela, dans le débat, est essentiel.

Après avoir donné audience à F. Olivier, « au Jardin du

(1) F[7] 9768 : s. d. (novembre 1828), manuscrite. BB[18] 1335 : rapports du Procureur du Roi à Gex, mars-avril 1833.

(2) F[19] 10929, rapport, avril 1828. Cf. article du *Star* « Des progrès du protestantisme sur le Continent », 11 août 1828 (F[19] 365).

Roi », en octobre, puis écrit au Président du Consistoire réformé de Paris, Cuvier rédige un rapport, point de départ du rapport définitif, dont il est la substance. Celui-ci, pourtant, signé de M. Patry, ne prononce plus le mot « Charte ». ... « Le sieur Olivier est étranger. Son auditoire est composé en partie de Français. Le culte qu'il professe est le culte réformé, culte établi en France ; il n'en diffère point quant au cérémonial ; ... il en diffère essentielllement quant aux doctrines du ministre, doctrines qui se rattachent à celles qu'on connaît aujourd'hui sous le nom de Méthodisme. Ces doctrines sont aussi professées par quelques ministres français. La chaire leur est ouverte, comme à ceux qui restent attachés aux anciennes traditions. Mais ils trouvent moins de liberté et le but de ceux qui forment des assemblées particulières de la nature de celles du sieur Olivier ne peut être évidemment que la propagation de certains principes autres que ceux qui sont consacrés depuis longtemps dans l'Eglise protestante. Considérées sous ce point de vue, les assemblées religieuses présidées par le sieur Olivier ne sont pas peut-être sans inconvénient, et il est certain qu'elles pourraient être interdites comme illégales. Cependant, elles n'ont donné lieu à aucune réclamation du Consistoire de Paris ; il a sans doute pensé qu'une grande tolérance serait plus politique et plus sage que l'application rigoureuse de la loi, application dont le caractère mixte de ces assemblées aurait pu faire... contester la justice. Les hommes religieux et éclairés du culte protestant voient avec peine les dissidences qui s'y manifestent, mais ils sont en même temps persuadés que l'intolérance serait un mauvais moyen pour les détruire ». Le rapport du 28 novembre conclut que sans accorder au sieur Olivier, pour la tenue de ses assemblées religieuses une autorisation formelle que d'ailleurs il ne sollicite pas, l'autorité peut les tolérer comme par le passé, en les faisant surveiller (1) ». Le 12 février 1829, nouvelle lettre du préfet. Que doit-on répondre ? « Attendre encore ».

« Tolérance des Cultes », tacite, et non liberté. La prudence, après les essais de rigueurs inopérantes, est « la sagesse du pouvoir ». Les questions se débrouillent et les antagonismes sont amortis. La main fraternelle, tendue, dès 1815, de Londres ou d'Edimbourg, toujours secourable, pa-

(1) A. N. F[7] 9768 : dossier de l'affaire Olivier (sa lettre autographe à Cuvier est du 27 octobre 1828).

raît moins compromettante. Il n'est plus possible de confondre l'esprit « de rénovation » politique et « la ferveur religieuse ». Les hommes du Réveil, dans les Eglises, s'inquiètent eux-mêmes du « séparatisme » des antipédobaptistes et des Momiers ; mais, devant des menaces bien plus précises, les protestants se regroupent, autour de leurs œuvres et de leur foi. L'accusation de prosélytisme, religieux s'entend, perd de son poids, quand le trône et l'autel sont en désaccord. Le problème fondamental « une Eglise, des Eglises libres sont-elles possibles, dans un Etat libre aussi ? » suppose un problème plus vaste : le Christianisme et le Monde. Il ne peut être abordé, politiquement, sans qu'une Charte « révisée » supprime le principe de la « Religion d'Etat ».

L'Etat réserve son droit : contrôler, dissoudre, déférer aux magistrats, si la réunion « illicite », dépasse 20 personnes. Porte ouverte à d'autres difficultés, sous d'autres régimes. «L'article V n'est pas destructif des articles 291 et 294 du Code pénal ». « Il ne peut être question, pour les Cultes, de la liberté illimitée... La Charte ne s'est occupée que des Cultes reconnus... L'Etat ne pouvait pas garantir sa protection à des Cultes, qu'il ne connaissait pas encore... Il ne pouvait l'assurer à tous les Cultes à venir » (1). Qui parle ? Fortoul, un ministre de l'Empire autoritaire ? ou M. de Lourdoueix, haut fonctionnaire sous Corbière et sous Villèle, avant Martignac et avant Cuvier ?

Pierre GENEVRAY.

(1) N. BB^{30} 436 : Fortoul, ministre I. P. et Cultes, au Garde des Sceaux, 24 août 1854.

DOCUMENTS

Le livre de comptes autographe d'Olivier de Serres

La bibliothèque du Protestantisme français possède dans sa belle collection de manuscrits un livre de comptes autographe d'Olivier de Serres (1). Il a été acquis en juillet 1930 pour une somme fort raisonnable chez un libraire parisien par l'obligeante entremise d'un autre antiquaire, M. Charles Eggimann, devenu depuis membre de notre Comité.

Il s'agit d'un registre formé de cahiers d'un papier résistant et un peu jauni par le temps, d'un format petit in-folio, réunis dans une reliure contemporaine fort simple, en parchemin souple. Le manuscrit compte 62 pages numérotées au crayon et, sauf deux, entièrement couvertes de l'écriture fine, rapide et concise du célèbre agronome de la fin du XVIe siècle.

La plus ancienne date que l'on y rencontre est de l'année 1602. La dernière est celle du 29 mars 1619. C'est dire que ce registre correspond aux toutes dernières années d'Olivier de Serres, qui, né vers 1539, mourut en 1619. La dernière mention, incomplète, est peut-être l'une des dernières lignes tracées de sa main, pourtant encore très ferme. Sans doute d'autres cahiers semblables ou identiques ont-ils précédé celui-ci (2), mais ils n'ont pas laissé de traces. Quant à l'histoire du présent manuscrit depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours, malheureusement nous l'ignorons (3).

Signalons enfin qu'un reçu signé de Serres et également autographe, deux pages de notes supplémentaires, relatives aux années 1615 et 1616, et une lettre adressée à Serres portant au verso

(1) Ms. 949. Elle possède aussi le testament autographe du même grand huguenot.

(2) Il porte sur la reliure le numéro 68.

(3) Ce livre de raison — ainsi appelle-t-on aussi les anciens livres de comptes — a été connu et plusieurs fois cité par l'un des plus récents biographes de Serres, Mlle A. LAVONDÈS : *Olivier de Serres, seigneur du Pradel*, Paris, la Cause. In-8° ill., qui en a publié quelques extraits.

d'autres comptes sont intercalés dans le registre. Les plats de la reliure portent assez curieusement certains dictons en partie effacés et peu lisibles. Evidemment Serres qui les avait ainsi notés aimait à les avoir sous les yeux.

On sait qu'Olivier de Serres possédait en Vivarais, son pays d'origine et où il habitait, d'assez nombreuses terres dont la principale était le domaine du Pradel. C'est à leur gérance et à leur exploitation que se rapporte la presque totalité des dépenses et des recettes inscrites dans son livre de raison. Il les inscrivait toutes au jour le jour, scrupuleusement, méthodiquement, faisant effort pour grouper les comptes relatifs à une même affaire, à un même personnage, faisant au besoin des renvois pour signaler quelques pages plus loin la suite ou la fin d'un engagement, d'un prêt ou d'un versement.

Nous trouvons ainsi, plus ou moins heureusement rassemblées, les mentions de ventes de céréales et d'animaux, d'engagements de fermiers, de meuniers ou de domestiques, celles des salaires consentis, des sommes dues ou reçues, des dépenses occasionnées par les procès, les voyages de ses mandataires.

Les comptes relatifs aux moulins sont nombreux dans ces pages austères ; le nom du Pradel par contre n'y paraît presque pas. Mais plus d'une mention nous renseigne sur les enfants du gentilhomme huguenot ; nous les avons relevées et publiées plus loin.

A cette époque tardive dans la vie du célèbre agronome, les grands travaux pour la mise en valeur de ses terres et leur irrigation et la culture du mûrier étaient sans doute terminés, car nous ne trouvons pas trace des frais occasionnés par eux dans ce livre de comptes. Ainsi, rien ne se rapporte, et c'est grand dommage, aux initiatives agricoles et aux travaux techniques qui ont valu au vieux seigneur du Pradel une légitime et durable renommée.

Toutefois ces brèves et souvent très succinctes mentions, de même que l'écriture, révèlent chez leur auteur un esprit clair, honnête, précis, exact, attentif aux moindres détails, scrupuleux, persévérant, en somme toutes les vertus nécessaires à un parfait propriétaire foncier, à un excellent homme d'affaires. Les dépenses somptuaires semblent lui avoir été inconnues ou furent tout au moins très rares. Mais n'oublions pas qu'à l'époque à laquelle fut rédigé ce livre de raison, Olivier de Serres était fort âgé, qu'il avait publié ses livres, terminé sa carrière active et féconde, élevé ses enfants.

On voit donc le caractère et l'intérêt du livre de raison que nous analysons ici, mais aussi ce qu'il ne faut pas y chercher. Toutefois sa lecture met fort utilement l'historien en communion directe avec l'un des meilleurs serviteurs de l'Etat que la France ait jamais eu. et l'un des plus remarquables artisans du redressement de la France, tombée si bas au temps des guerres de religion.

Jean CORDEY.

Extraits du Livre de raison (1)

1605 (page 14). — Le 2 décembre *1605*, Jacques Barnier (2) a esté de retour d'Avignon où je l'avoy envoyé pour y vendre 4 l. 1/2 de soye et achepter un couple d'oranger pour envoyer à Mgr des B... à Paris. M'a rendu 34 l. 4 s. pour la dicte soye, vendue 7 l. 14 s. la grand livre...

1606 (page 14). — L'an 1606, le 9 décembre, ay dereschef envoyé le susdit Barnier a mon filz à Paris (3). Est parti le lendemain, grand matin dimanche, ne l'ayant peu fere le samedi. Pour les despens de son voyage luy ay baillé vingt livres et pour achepter un tapis de table et autres choses... A esté de retour le 13 janvier 1607 ; m'a apporté un tapis de table acheptó a Paris, 3 l. 4 s.

A despendu tant allant que s'en revenant 24 l. 9 s. et le tapis, 3 l. 4. Tout joint, 28 l. 8 s.

1607 (page 10). — *M. Abraam, marchand* [*en Avignon*]. Le dit sieur Abraam m'a faict un habit de camelot, chausses et pourpoint pour lesquels m'a fourni a 22 solz soye, 14 solz de boutons et 2 solz de fillet et trois journées et demye de luy et de son homme, a 12 s. chacune, et 1 s. sur le tout, 40 s. En tout 3 l. 18 s.

Plus, luy doibt 54 s., tant six solz pour la facon d'une robe de camelot gris ou fournitures pour la niepce Catherine. En tout luy doibt 6 l. 12 s.

[Suivent d'autres comptes relatifs aux fournitures de ce même tailleur.]

1609 (page 17). — Le 26 mars *1609*, j'ay envoyé mon filz Pierre (4) à Vallence pour estudier la jurisprudence (5) ; auquel ay baillé en argent trente une livres.

Le 24 may, ay envoyé au dict Pierre vingt livres par Barnier.

1610 (page 5). — L'an 1610 au mois de febvrier, la lune étant vieille, ay fait tailler presque toute ma vigne de Pradel.

(Page 21). — Le mercredi 3 mars 1610, est parti de ceans Jaques, mon filz (6), pour aller à Paris chez son frère demeu-

---

(1) Nous donnons ici les passages les plus caractéristiques du Livre de raison, et qui semblent les mieux faits pour intéresser les lecteurs, en suivant l'ordre chronologique et non l'ordre des pages.

(2) Jacques Barnier était l'intendant et principal fermier d'O. de Serres.

(3) Sans doute Gédéon, son deuxième fils, avocat au Conseil privé, décédé en 1612.

(4) Pierre, avant-dernier enfant d'Olivier de Serres, devint docteur en droit. Faute de trouver une situation en France, il s'engagea dans l'armée piémontaise.

(5) Valence possédait alors une université assez importante, fondée par Louis XI. (Cf. A. Lavondès, *op. cit.* p. 42).

(6) Jacques, dernier fils d'Olivier de Serres, fit à Paris des études d'ingénieur et d'architecte. Dans la suite, il se mit au service du

rer afin de s'y exercer en affaires pour gaigner honnestement sa vie. Je luy ay baillé en argent environ 1800 tiré de plusieurs lieux et Barnier pour l'accompaigner. Je l'avoy fait au paravant honnestement habiller a neuf. Dieu lui doint sa saincte bénédiction.

1612 (page 59). — Le 25 avril 1612, mon filz Gédéon, avocat au Conseil privé, partit de céans pour s'en retourner à Paris, de la dicte ville estant venu icy où il estoit arrivé le 22 novembre 1611.

Par luy, j'ai envoyé à mon fils Jaques estant à Paris les livres de l'*Architecture* de Léon Baptiste Albert (1) et de la *Perspective* de Jean Cousin (2).

(Page 38). — Le 20 juin 1612 j'ay marié ma fille Marie avec Mre Isaac Ferriet, procureur en parlement et chambre de l'Edit séant à Castres, à laquelle j'ay constitué en dot la somme de deux mil quatre cens livres avec les pactes et conventions contenues au contrat de mariage reçu le jour susdit par Me Daniel Moynier notaire royal à Villen[euve-de-Berg]. Epousant à Mirebel, le 30 octobre suyvant.

[Une autre note sur ce même mariage, page 59, précise en outre :] partant de icy pour se retirer à Castres a leur mesnage le 10 novembre ensuivant.

Page 34). — Le 25 décembre 1612 j'ay envoyé à mon filz Jaques estant à Paris, la somme de cent livres et ce par Mr le docteur Laurent s'en allant en la dicte ville avec douze ou treize autres hommes de Privas. Par telle adresse j'ay escrit a mon filz, a Messienrs Montarsis, Baudouyn, son filz, ma belle fille (3), Messieurs de St-Andréol et de Marsillac.

Outre laquelle somme de 100 l. feu mon filz Gedeon luy en avoit baillé une autre de cent livres et ce par mon mandement, comme se voit par leurs lettres.

1614 (page 34). — Le mercredi 15 avril *1614*, j'ay dépesché Jacques Barnier à Paris principalement pour le procès que ma belle fille de Paris m'a intenté en la dicte ville au Chastelet. Par le dict Barnier j'ay escrit à Monr le collonel d'Ornans, aussy a M. de St-Andéol, a M. Fabre, a M. Baudouyn et a ma belle-fille.

Piémont et composa sur les fortifications et la guerre un ouvrage resté inédit et dont le ms original est à la Bibliothèque Nationale. En 1610, Olivier de Serres préparait un traité d'architecture rustique qu'il n'acheva jamais.

(1) Leone Battista Alberti : *L'architecture et l'art de bien bastir, divisés en dix livres, traduit du latin en françois par deffunct Jean Martin.* Paris, J. Kerver, 1553, in-fol.

(2) Jean Cousin : *Livre de Perspective.* Paris, impr. de J. Royer, 1560, in-fol, fig. et pl.

(3) Abigaïl Baudouin, veuve de Gédéon de Serres, sieur de Saint Montant, avait intenté un procès à son beau-père pour des questions d'intérêt. M. de Montarsis était l'oncle d'Abigaïl Baudouin et l'avait dotée (Cf. A. Lavondès, *op. cit.* p. 107).

Le dict Barnier a esté de retour du dict voyage le 14 may n'ayant trouvé à Paris mon filz Jaques, qui estoit vers Monseigneur le prince a Mezières (1) ; m'a rendu en argent quatre livres, le reste ayant despendu tant a faire faire des exécutions contre ma belle fille, en un livre qu'il a achepté pour moy a Lion, qu'en despens de bouche.

1615 (page 46). — Le 13 novembre 1615, j'ay compté mon bestail de Pair, et treuvé y avoir neuf brebis d'engrais, cinquante neuf autres brebis, vingt trois moutons, quarante cinq agneaux, neuf chevres grasses, autres chevres unze, faisans en tout 139 bestes qui sont contées 166.

(Page 47). *Arrantement de mon domaine du Pradel.*

Le 15e novembre 1615, j'ay arranté à Jacques Barnier tout mon domaine du Pradel consistant en bois prés et terres labourées, ensemble celles du moulin de Bret, La Motte et vignes pour deux années commençant a la Saint-Michel dernier passé. Aussy luy arrante la moitié des revenus de mes moulins pour une année commençant à la dicte Saint Michel, et ce pour la somme de six cens livres payables trois cens livres a la fin du mois de juin prochain et les autres 300 l. a Noel en suyvant aux conditions suyvantes. Je luy baille trois payres de bœufs pour fayre le labourage, qu'il sera tenu me rendre a la fin de son arrantement ou pour le prix d'iceux, et pour chacun payre soixante six livres. Ce qu'attendant m'en payera la moisson et pour icelle quatre sestiers froment. [Suit la liste des instruments agricoles prêtés à Barnier. A la même page est joint un reçu autographe signé : Des Serres à Barnier pour la somme de 123 l. 14 solz et daté du Pradel, le 26 janvier 1617.]

Recette pour fabriquer de l'encre.

Sans date (page 61). — Pour faire bon encre. Recepte de Mr Linosin de Bourg (2).

Conpouze [?] 4 onces galle de Romanie, 1 once gomme arabique, 1 once vitriol, 1/4 d'once alun. Infuze la galle rompue en pièces, non pulvérisée, dans une pinte de vin l'espace de cinq jours. Après y ajoute les gommes, vitriol et alun pulvérisés, le meslant ensemble, et faire le tout au soleil longuement.



Pour finir nous transcrivons ci-après les dictons à demi-effacés qui se lisent, non sans quelque peine, sur les plats de la reliure de parchemin.

Le pire de nos maux est manquement de nostre cognoissance.

Sois tel que tu veux qu'on t'estime.

(1) Henri II de Bourbon, prince de Condé.
(2) Bourg de Saint-Andéol.

Le temps arraysonne un chacun.

Toutes choses grandes se font avec le temps, non a l'instant.

La nature d'un peuple est d'estre ignorant et ingrat.

Prospérité reçoit amis bons et mauvais.

Oisiveté oreiller des vices.

En ne faisant rien on apprend a mal faire.

Paresse mere de mysere.

Après un ris [...] *s'ensuit une douleur non pareille.*

La providence [*prévoyance*] *est meilleure que la repentance.*

Fascheuse de nature est toute adversité,
Mais trop plus dangereuse est la félicité.

Ni conseil ni louange de meschantes gens [...].

L'on ne peut estre mal conseillé par gens de bien, ne bien par meschans [...].

[Nous] *commencerons de nous amender quand cesserons de nous plaindre.*

Ceci ne peut estre bon aux bons
Qui n'est point mauvais aux meschans.

En crainte des oiseaux ne veut prendre le soin
De semer son millet, dans l'an en a besoin.

L'entendement s'en va quand les malheurs arrivent.

La repentance est le fruit des œuvres inconsidérées.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET COMPTES RENDUS

Henri LABROSSE : *Le Livre de raison de la famille Lecourt de Rouen* (XVIe-XVIIe siècle). Rouen, imprimerie Lainé 1938 38 pages. Société libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-inférieure.

Commencé vers 1615, par Jehan Le Court, orfèvre à Rouen, catholique d'origine, mais qui dut adhérer au protestantisme vers l'époque de son séjour de trois ans à Genève, le Livre de raison de la Famille Lecourt fut continué par Daniel Le Court, fils du précédent. En même temps que les faits essentiels de la vie familiale de ses deux rédacteurs, il offre quelques intéressantes précisions biographiques sur leur ancètre Robert Le Court, auteur au XVIe siècle de vitraux pour différentes églises de Rouen et ami de Masseot Abaquesne, le grand céramiste français dont le nom inaugure la chronique des ateliers céramiques de Rouen. La savante publication de M. Henri Labrosse apporte également quelques appréciables indications pour l'histoire locale de Rouen et une précieuse contribution à l'étude de sa communauté protestante, au XVIIe siècle.

R.-A. W.

Charles MATHIOT. *Un pasteur montbéliardais, au XVIe siècle. Charles Duvernoy*, 1606-1676. Montbéliard, Société anonyme d'imprimerie montbéliardaise, 1939, in 8°, 24 p.

C'est la simple histoire d'un homme de bien qu'a retracée M. Charles Mathiot. La vie du pasteur Duvernoy s'écoula presque tout entière dans la principauté de Montbéliard, en proie aux infortunes et aux malheurs de la Guerre de Trente ans et de ses suites, qui constituèrent une sanglante préface aux deuils, aux ravages, qu'elle devait connaître à plusieurs reprises jusqu'en 1944-1945. Pasteur zélé, écrivain religieux fécond, précurseur du « piètisme vivant et sain du XVIIIe siècle », Charles Duvernoy fut aussi la victime de

l'intolérance dogmatique de certains théologiens, au cours de pénibles incidents entre les luthériens et les calvinistes de la principauté, qu'il souhaitait rapprocher. De ses douze enfants, quatre seulement survécurent. Une de ses filles fut la mère du pasteur Jean Frédéric Nardin et une autre eut pour fils, Pierre Jérôme Goguel. On doit encore noter, que d'un jeune frère de Charles Duvernoy, nommé Hugues, devaient descendre par leurs mères, le grand pasteur Louis Meyer et le pasteur Charles Goguel, fondateur de *l'Ami Chrétien des Familles.*

R.-A. W.

Freddy DURRLEMANN. *Le Protestant Valentin Conrart, fondateur de l'Académie française.* Paris, La Cause, s. d. (1937, in-12, 66 p.).

Surtout connu par le mot cruel, et, semble-t-il quelque peu injuste de Boileau, Valentin Conrart occupe néammoins une place importante dans l'histoire de la littérature française au XVIIe siècle.

S'il ne fut pas tout à fait « le fondateur de l'Académie française », il prit, du moins, une part très active à la création de l'illustre Compagnie, dont il eut également l'honneur d'être le premier secrétaire perpétuel.

Plus que par son œuvre, l'homme est attachant par son caractère et sa distinction spirituelle. Conrart, ainsi que le souligne avec pertinence, M. Freddy Durrlemann fait non seulement figure de « protestant de tradition », mais aussi de « protestant de conviction ». Il eut le mérite de posséder les traits essentiels du chrétien véritable : une respectueuse confiance à l'égard de Dieu et une affectueuse bienveillance vis-à-vis de son prochain. Ses rares qualités morales expliquent et justifient son influence qui fut grande. La modestie est en partie à l'origine « de son silence prudent », car il travailla et même beaucoup. Sa piété, la perfection classique de sa langue, le désignèrent pour rédiger une nouvelle traduction des Psaumes, qui ne devait pas être publiée de son vivant.

Après avoir résumé les principales données de la vie et de l'action de Conrart, M. Freddy Durrlemann examine rapidement la place qu'a occupée, avant la Révocation, le protestantisme dans sa vie intellectuelle et morale. Cette dernière et brève esquisse d'un vaste sujet, encore plus actuel qu'en 1937, au moment où après sa libération le pays

aspire à sa rénovation, achève de donner à ce bref travail une signification et une portée qui dépassent de loin la personnalité de celui qui en est l'objet.

R.-A. W.

Marg. EVARD : *Alex. Vinet et sa famille,* Neufchâtel, Delachaux et Niestlé ; (Paris, 32, rue de Grenelle) 48 p. in 8°, 6 illustrations.

« Il est vrai écrivait Vinet en 1833 (*Lettres*, I, p. 343) qu'il y a une différence entre la suzeraineté de la Suisse et celle de la France, mais, à vous dire vrai, Français par ma langue, presque par ma naissance, par mes souvenirs, par mes habitudes littéraires, par les affections de mon esprit, par les plus vives joies de mon intelligence, je ne sais point encore à laquelle de ces suzerainetés je donnerais la préférence ».

La récente étude de Mlle Evard tend au contraire à démontrer que « l'ascendance est piémontaise (d'abord) et française (ensuite) en ligne masculine » mais « de vieille souche romande par sa bisaïeule neuchâteloise, son aïeule vaudoise sa mère genevoise ». On lira avec intérêt ces pages, notamment celles consacrées à « la nostalgie du foyer ». Et on regardera avec curiosité le portrait au crayon dessiné par Eynard il y a juste cent ans (1842).

ERRATUM

Article de A. PAUL sur *Sully,* n° de janv.-mars 1942 :

Page 13 : la note se réfère au § L'UNION NATIONALE et non au § L'ACTION MILITAIRE ET DIPLOMATIQUE.

Page 14 : « quand Henri IV fut assassiné... ». Lire : 14 et non 19 mai.

Le Gérant, P. DE FÉLICE.

Imp. Corbière et Jugain - Alençon